

REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE – JUSTICE - TRAVAIL

MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION

**PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT
DU SECTEUR DE L'EDUCATION 2006-2015**

DOCUMENT DE SYNTHESE

Octobre 2006.

SOMMAIRE

Index des sigles	3
INTRODUCTION	7
I- ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS.....	7
I-1 Cadre institutionnel et structuration du système.....	7
I-1-1 Cadre institutionnel	7
I-1-2 Structure de l'Education formelle.....	8
I-2 Forces et faiblesses du système	10
I-2-1 Enseignements primaire et secondaire	10
I-2-2 Enseignement technique et formation professionnelle	14
I-2-3 Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	15
I-2-4 Alphabétisation et éducation des adultes (AEA).	17
I-2-5 Au plan du pilotage global du système	18
II LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET LES STRATEGIES PAR SOUS-SECTEUR.....	19
II-1 Les grands axes de la politique du Gouvernement	19
II-2 Stratégies et principales actions par sous-secteur	21
II-2-1 Enseignement maternel	21
II-2-2 L'enseignement primaire	22
II-2-3 Enseignement secondaire général.....	30
II-2-4 Enseignement technique et formation professionnelle	34
II-2-5 Enseignement supérieur.....	40
II-2-6 Sous secteur "alphabétisation et éducation des adultes"	45
CONCLUSION	51
ANNEXE : Présentation des scénarios et arbitrages financiers pour la politique éducative au Bénin	52

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux :

Tableau 1 : Effectif des enseignants par catégorie entre 2000 et 2005

Tableau 2 : Evolution du ratio élèves/maître de 1992 à 2005

Tableau 3 : Ratio élèves/ enseignant et % d'écoles publiques comptant moins de 40 élèves ou plus de 70 élèves par enseignant et par département en 2004

Tableau 4 : Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur de 1997 à 2005

Graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux d'achèvement de 1994 à 2015

Graphique 2 : Evolution des effectifs d'étudiants du public et du privé de 1994 à 2005

INDEX DES SIGLES



A.I	: Alphabétisation Initiale
AEA	: Alphabétisation et Education des Adultes
ALPHA	: Alphabétisation
AN	: Assemblée Nationale
APE	: Agents Permanents de l'Etat
APE	: Association des parents d'Elèves
BAC	: Baccalauréat
BAIP	: Brevet d'Aptitude à l'Inspection Primaire
BEAT	: Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
CAEB	: Conseil des Activités Educatives du Bénin
CAP	: Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CBRST	: Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique
CCS	: Chef de Circonscription Scolaire
CDMT	: Cadre des dépenses à Moyen Terme
CE1	: Cours Elémentaire 1
CE2	: Cours Elémentaire 2
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CGNPE	: Cellule de Généralisation des Nouveaux Programmes
CI	: Cours d'Initiation
CM1	: Cours Moyen 1
CM2	: Cours Moyen 2
CNDLP	: Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre
CP	: Conseiller Pédagogique
CP	: Cours Préparatoire
CPPE	: Centre de Perfectionnement des Personnels des Entreprises
CRS	: Catholic Relief Service
CS	: Circonscription Scolaire
DA	: Direction de l'Administration
DDEPS	: Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire
DDEPS	: Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire
DEAT	: Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales
DEC	: Direction des Examens et Concours
DEPEPS	: Direction des Etablissements Privés des Enseignements Primaire
DEPOLINA	: Déclaration de Politique Nationale de l'Alphabétisation et de
DES	: Direction de l'Enseignement Secondaire des Finances
DESUP	: Direction de l'Enseignement Supérieur
DFQP	: Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle
DIB	: Diplôme d'Infirmier Breveté
DIE	: Diplôme d'Infirmier d'Etat
DIEM	: Direction des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance
DIPIT	: Direction de l'Inspection Pédagogique et Initiatives Technologiques
DNAEA	: Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPS	: Direction de la Promotion de la Scolarisation
DR/ETFP	: Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation

DRF	: Direction des Ressources Financières
DSF	: Diplôme de Sage Femme
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTEFS	: Diplôme de Technicien en Economie Familial et Social
DTI	: Diplôme de Technicien Industriel
DTL	: Diplôme de Technicien de Laboratoire
EA	: Education Artistique
EDUCOM	: Education Communautaire
EFCACF	: Ecole de Formation des Cadres de l'Administration Centrale
EFCT	: Ecole de Formation des Cadres du Trésor
EFS	: Economie Familiale et Sociale
EGE	: Etats Généraux de l'Education
EM	: Enseignement Maternel
ENI	: Ecole Normale Intégrée
ENS	: Ecole Normale Supérieure
EP	: Ecole Professionnelle
EPS	: Education Physique et Sportive
EPT	: Education Pour Tous
EPT	: Education Pour Tous
EQF	: Ecole de Qualité Fondamentale
ES	: Education Sociale
ESEU	: Examen Spécial d'Entrée à l'Université
EST	: Education Scientifique et Technologique et Secondaire
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FADESP	: Faculté des Droits
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FAST	: Faculté des Sciences Techniques
FC	: Faculté Classique
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unis pour la Population
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
HEPS	: Health Education for Primary Schools
HG	: Histoire et Géographie
HR	: Hôtellerie et Restauration
IFESH	: The International Foundation for Education and self-Help
INFRE	: Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles l'Education des Adultes la Pauvreté
MCAT	: Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MCPD	: Ministère Chargé de la Planification et du Développement
MEPS	: Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	: Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation
MFE	: Ministère des Finances et de l'Economie
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible
NTIC	: Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
P.A	: Post- Alphabétisation

PAGE	: Projet d'Appui à la Gestion de l'Education
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAN	: Plan d'Action National
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PASEB	: Projet d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin
PDE	: Projet de Développement de l'Education
PEE	: Paquet Educatif Essentiel
PEE	: Paquet Educatif Essentiel
PERAC	: Crédit d'Appui à la Réforme des Dépenses Publiques
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés Professionnelle Professionnelle
PRSC	: Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Procès Verbal
RESEN	: Rapport sur le Système Educatif National
RGPH3	: 3 ^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SS	: Sciences de la Santé
SSGI	: Service de la Statistique et de la Gestion de l'Information
STA	: Sciences et Techniques Agricoles
STAG	: Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STI	: Sciences et Techniques Industrielles
STPAS	: Secrétariat Technique des Politiques d'Ajustement Structurel
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
TAP	: Taux d'achèvement du Primaire
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNB	: Université Nationale du Bénin
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	: United States of America
USAID	: United States of America Institute for Development
VAN	: Valeur Actuelle Nette
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immunodéficience Acquis

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, les réunions internationales successives ont promu l'idée que tous les jeunes enfants du monde devraient bénéficier d'une scolarisation pertinente, tant pour permettre leur développement personnel que pour faciliter le développement social et économique de leur pays.

Dans ce cadre, deux évènements ont fait date en 2000 : le forum de Dakar en avril, puis la déclaration des Nations-Unies dite du millénaire en septembre. Au nombre des huit Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM), l'éducation primaire universelle comme la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont été reconnues comme étant les deux principaux objectifs dont la réalisation conditionne tous les autres.

Dans ce contexte international très favorable à l'éducation, le Gouvernement du Bénin a réaffirmé la priorité accordée au secteur de l'Education dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, approuvée en 2003. Conscient donc de la nécessité d'asseoir une politique éducative qui offre un cadre pour une plus grande cohérence et une meilleure intégration des plans d'actions élaborés par chacun des sous-secteurs de l'Education, le Gouvernement a mis en place un comité interministériel pour formuler une stratégie globale d'éducation et préparer un plan de développement à moyen et long termes du secteur. Ce plan est fondé sur un diagnostic du secteur et sur une lettre de politique éducative approuvée par le Gouvernement en février 2005. L'ensemble du plan est soutenu par un cadrage macro financier qui a permis de chiffrer, sur la base des ressources susceptibles d'être mobilisées, les politiques définies en tenant compte à la fois de leurs dimensions quantitative et qualitative et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de chaque ordre d'enseignement.

Le présent document qui est une synthèse de l'ensemble des travaux, est structuré en deux parties :

- une première partie qui présente l'état des lieux du système éducatif béninois ;
- une deuxième partie expose les axes de la politique éducative et des stratégies sous-secteur.

Il est accompagné d'un document annexe. Celui-ci présente les principaux scénarios qui ont permis de procéder aux arbitrages financiers nécessaires pour la politique éducative au Bénin.

I- ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF BENINOIS

I-1 *Cadre institutionnel et structuration du système*

I-1-1 Cadre institutionnel

Depuis 1975, l'administration du système éducatif béninois précédemment assurée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, a connu plusieurs mutations dans sa dénomination, ses missions, attributions et structures. De nouveaux changements politiques intervenus en 2001, placent l'Education sous la tutelle de quatre ministères :

- le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS), s'occupe aussi de l'enseignement maternel qui n'est pas explicitement mentionné dans la dénomination du ministère
- le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) a en charge l'éducation formelle (les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle) et l'éducation non formelle (les apprentissages).
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dont relèvent les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur (les Instituts Universitaires de Technologie et les établissements de formation au BTS et autres formations professionnelles).

- le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) définit et gère la politique culturelle du Bénin. Il s'occupe également de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

En avril 2006, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ont été fusionnés en un seul ministère, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (MESFP).

L'éducation non formelle est organisée en dehors du système formel et regroupe l'alphabétisation, l'éducation des adultes et l'apprentissage sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Sports et Loisirs (MCSL)..

I-1-2 Structure de l'Education formelle

L'éducation formelle regroupe l'Enseignement Maternel, l'Enseignement Primaire, l'Enseignement Secondaire Général, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle et l'Enseignement Supérieur.

L'enseignement Maternel (EM)

Cet ordre d'enseignement vise essentiellement l'éveil et la stimulation des fonctions physiques, psychologiques et mentales de l'enfant. Il est ouvert aux enfants de deux ans et demi à trois ans et dure deux ans.

L'enseignement primaire

Cet ordre d'enseignement est organisé en six années d'étude (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2). La fin des études de l'enseignement primaire est sanctionnée par l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

Cet ordre d'enseignement couvre six années d'étude (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2). La finalité de l'enseignement primaire est l'éveil de l'esprit de l'enfant, sa formation physique, intellectuelle, civique et morale, l'éveil de son esprit d'initiative et de son sens critique.

L'enseignement primaire permet l'acquisition des connaissances et compétences de base pour les apprentissages futurs. Il valorise le travail productif comme facteur de développement de l'intelligence et d'insertion dans le milieu économique.

La réforme des programmes d'enseignement, après une phase d'expérimentation, a progressivement connu une généralisation année par année. Depuis la rentrée d'octobre 2004, toutes les classes de l'enseignement primaire fonctionnent sur la base des nouveaux programmes et les élèves ont affronté le "CEP- Nouveaux Programmes" en Juin 2004.

L'enseignement Secondaire Général (ESG)

Prolongement logique de l'enseignement primaire, il vise à approfondir chez l'élève, les apprentissages du cycle précédent, tout en développant le sens de l'observation, le raisonnement logique et l'esprit de recherche. L'enseignement secondaire général est assuré dans les lycées et collèges. La durée totale des études est de sept ans répartis en deux cycles d'étude. Le premier cycle couvre les quatre premières années (classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e) et le second cycle s'étend sur les trois dernières années (classes de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale).

L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de 12 à 18 ans ayant achevé le cycle primaire. L'entrée en classe de 6^e tient compte des notes obtenues par les candidats dans des matières fondamentales de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

La fin des études du premier cycle est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC) qui ne conditionne pas l'entrée en classe de 2^{nde}. La fin des études du second cycle est sanctionnée par le Baccalauréat, diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur.

C'est au second cycle que se distinguent les filières ou options d'enseignement : les options qui préparent à un baccalauréat littéraire celles qui débouchent sur un baccalauréat scientifique et technique et enfin celles qui permettent des études d'économie et de gestion. A l'intérieur de ces trois grands types d'options, subsistent des différenciations objectives bien marquées.

Cependant, pour l'essentiel, l'orientation des élèves dans telle ou telle autre filière ne s'effectue point selon une réglementation établie. Elle se fait de façon hasardeuse soit à partir de quelques résultats scolaires, soit pour satisfaire la demande d'un parent ou même pour donner à un élève, la possibilité de réaliser son rêve. Cette ouverture, transposée dans l'enseignement supérieur, révèle de fâcheuses conséquences.

Depuis la rentrée d'octobre 2001, la réforme des programmes du secondaire général est amorcée pour assurer le prolongement de la réforme des épreuves d'examen confectionnées sur la base des nouveaux programmes d'enseignement.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)

Déclaré seconde priorité du Gouvernement du Bénin après l'enseignement primaire, cet ordre d'enseignement a acquis ses lettres de noblesses depuis les Etats Généraux de l'Education (EGE) en 1990. En 2001, le Gouvernement le détache du secondaire général et crée le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle prépare à l'emploi et donne la possibilité de poursuivre des études supérieures techniques et professionnelles. Il offre six domaines de formation :

- les Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG)
- les Sciences et Techniques Industrielles (STI)
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA)
- les Sciences de la Santé (SS)
- l'Economie Familiale et Sociale (EFS)
- l'Hôtellerie et la Restauration (HR)

L'option Sciences et Techniques Industrielles exige six ans d'études également répartis entre le premier cycle (3 ans) et le second cycle (3 ans). La fin des études est sanctionnée au premier cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et au second cycle par le Diplôme de Technicien Industriel (DTI).

Après également six ans d'études, l'option Sciences et Techniques Administratives et de Gestion délivre respectivement le CAP et le Baccalauréat.

Quant aux Sciences et Techniques Agricoles, elles imposent quatre ans (4 ans) d'études par cycle et permettent d'obtenir respectivement le Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) et le Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT).

Enfin, les Sciences de la Santé se déroulent sur six années d'études dont trois au premier cycle et trois au second cycle, au terme desquelles sont délivrés respectivement, le Diplôme d'Infirmier Breveté (1^{er} cycle) et les diplômes d'Infirmier d'Etat, de Sage-femme, d'Assistant social ou de Technicien de laboratoire (2nd cycle).

L'Enseignement Supérieur (E. Sup.)

Il assure l'élaboration, la transmission et la diffusion du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la maîtrise de l'environnement humain et à l'élaboration des conditions d'existence. Il doit veiller au développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif et former des cadres supérieurs compétents et compétitifs, capable d'assurer leur propre épanouissement et le développement de la Nation.

Il accueille dans les facultés, les écoles et les instituts supérieurs, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, dans des cursus de deux à huit ans (2 à 8 ans). La variation des durées de formation est fonction des domaines et niveaux d'études ainsi que des filières.

I-2 Forces et faiblesses du système

I-2-1 Enseignements primaire et secondaire

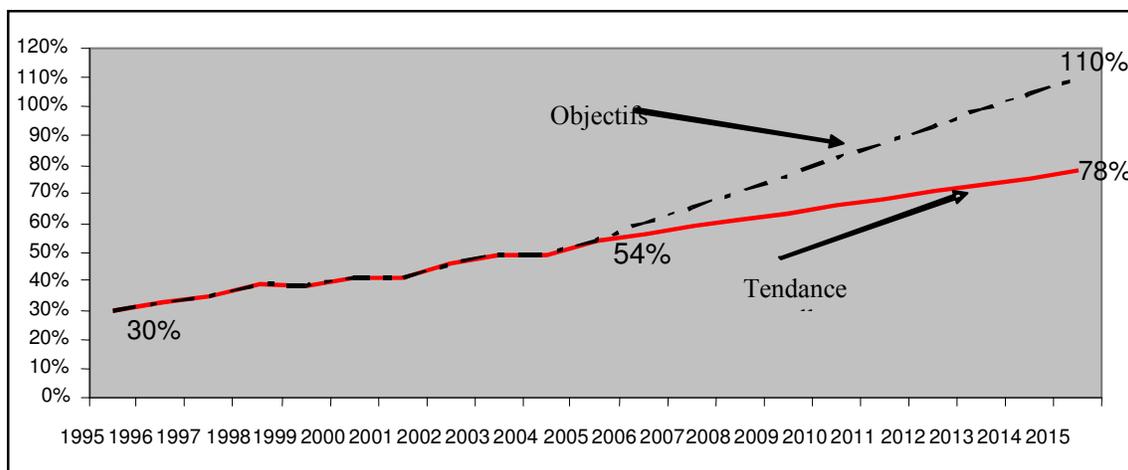
I-2-1-1 Au plan de l'accès et de l'équité

L'examen de la scolarisation au Bénin, à partir des taux bruts de scolarisation (TBS), montre que des progrès ont été réalisés à tous les niveaux du système éducatif au cours des deux dernières décennies. Pour le primaire, le TBS, qui était d'environ 68% en 1980 est passé à 71% en 1992, à 77% en 1999 et à 94% en 2005. Dans le secondaire, des progrès ont aussi été enregistrés puisque le TBS qui se situait environ à 12% en 1992, a atteint le chiffre de 19% en 1999 (26% dans le premier cycle et 8% dans le second) et à 41% en 2005.

Le développement quantitatif du système est la conséquence à la fois des progrès dans le secteur public de l'enseignement, mais aussi d'un développement très tonique du privé à tous les niveaux du système, de la maternelle au supérieur.

Les évolutions positives enregistrées, pour réelles qu'elles soient, ne doivent pas cacher la nécessité des efforts à faire. En effet, au-delà de l'usage du TBS, l'examen des scolarisations effectives par l'intermédiaire des profils met en évidence les chances des apprenants d'avoir accès aux différentes classes et aux différents cycles du système. En effet, sur 100 enfants qui entrent à l'école, en classe de CI, seulement 54 accèdent à la classe de CM2 et moins de 10 arrivent en classe de Terminale. Le graphique ci-après montre l'évolution du taux d'achèvement de 1994 à 2015 au primaire.

Graphique 1 : Evolution du taux d'achèvement du primaire de 1994 à 2015.



Source : Tableau de suivi du plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE)

Ces données montrent le chemin qui reste à parcourir pour assurer une scolarisation universelle au sens des OMD, c'est-à-dire, assurer que tous les enfants qui entrent au CI parviennent au CM2. Cette structure des flux d'élèves est liée, d'une part au fait que les redoublements sont très nombreux dans le système et d'autre part, à l'existence de nombreuses écoles à discontinuité éducative notamment dans le primaire (en 2002, près de 40% des élèves du primaire étaient inscrits dans des écoles n'offrant pas les 6 années d'études).

A la mauvaise rétention dans le système s'ajoutent des difficultés très fortes en matière d'équité, tant du point de vue genre que spatial : la proportion des enfants qui terminent le primaire en fonction des zones et selon le genre se présente en 2002 comme suit :

- 70% des garçons en zones urbaines ;
- 39% des garçons en zones rurales ;
- 47% des filles en zones urbaines ;
- 14% des filles en zones rurales.

Les problèmes au niveau du premier cycle secondaire sont sensiblement les mêmes. Les inégalités sont plus prononcées, surtout entre sexes. L'indice de parité au niveau national pour les deux cycles du secondaire confondus s'élevait à seulement de 0,47 en 2002 (contre 0,42 en 1997). En ce qui concerne les disparités géographiques, le TBS variait entre 12,65 % dans les Départements de Atacora et de la Donga et 29,89 % dans les Départements de l'Atlantique et du Littoral, avec une moyenne nationale de 21,30 %¹.

I-2-1-2 Au plan de la qualité de l'enseignement

I-2-1-2-1 Au niveau du primaire

a) Programmes et manuels scolaires

Les nouveaux programmes généralisés à l'ensemble du cycle reposent sur la recherche des compétences chez l'élève. Les maîtres expérimentateurs, les directeurs et conseillers pédagogiques ont reçu une formation susceptible d'améliorer la compréhension du programme d'études et leurs prestations. Cependant, cette nouveauté soulève des vagues : les enseignants dénonçant leur formation jugée trop sommaire, appliquent avec beaucoup de tiédeur les nouveaux programmes dont ils n'ont pas une bonne maîtrise.

La maîtrise des programmes par les élèves passe par une bonne disponibilité et distribution des ouvrages scolaires. Le gouvernement avec l'appui des PTF a, dans le cadre de sa Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, fait un effort particulier en matière de manuels scolaires, généralement considérés comme un facteur déterminant dans la qualité de l'enseignement. Alors que le ratio était de un manuel de français et un manuel de mathématiques pour deux élèves, ce ratio a été fixé pour ces deux matières à un manuel pour un élève. Il existe certes, des problèmes de distribution, mais on peut espérer que cette mesure, si elle était maintenue dans les années à venir, aura un effet bénéfique sur l'apprentissage des élèves.

b) Les enseignants

Le gel de recrutement dans la fonction publique, du fait des mesures d'ajustement structurel, explique le déficit très prononcé d'enseignants constaté aujourd'hui dans le système. Ce déficit, malgré l'utilisation des contractuels, est évalué à plus de 8 000 enseignants pour l'enseignement primaire public à la rentrée de l'année scolaire 2004-2005.

Pour combler ces postes laissés vacants, les communautés à la base procèdent aux recrutements d'enseignants dits communautaires pour le primaire en ayant recours à des personnes qui ne présentent pas toujours le profil requis.

¹ Source : Plan d'Actions pour l'EPT

De ce fait, trois types d'enseignants existent aujourd'hui dans l'enseignement primaire public. Il s'agit des Agents Permanents de l'Etat (APE), des contractuels et des communautaires. L'évolution des effectifs par type d'enseignants de 2000 à 2005 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Effectif des enseignants par catégorie entre 2000 et 2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants	18 064	19 708	21 183	22 614	22 633	23 270
<i>dont APE</i>	11 811	11 891	11 967	11 500	11 403	10 144
<i>Dont contractuels</i>	3 652	4 208	4 254	4 368	5 416	5 267
<i>dont communautaires</i>	2 601	3 609	4 962	6 746	5 814	7 859

Source : DPP-MEPS

Malgré l'utilisation massive d'enseignants non qualifiés dans le système liée non seulement au gel des recrutements dans la fonction publique mais également à la suspension pendant plusieurs années de la formation initiale des enseignants, le ratio élève/maître s'est considérablement détérioré entre 1992 et 2005 comme le montre le tableau ci – après :

Tableau 2 : Evolution du ratio élèves/ maître de 1992 à 2005.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ratio élèves / enseignant	39,8	45,5	48,3	49,9	52,0	50,0	53,7	53,9	55,8	53,5	55,3	55,7	52	50

c) La formation en cours d'emploi et l'encadrement pédagogique

Au cours des dernières années, la principale formation en cours d'emploi des enseignants s'est déroulée dans le cadre de la généralisation de la réforme des programmes d'enseignement (20 jours de préparation à l'application des nouveaux programmes par année d'études successive plus 10 jours de recyclage l'année suivante). Cette formation organisée pendant les vacances s'est heurtée à un certain nombre de problèmes et est généralement jugée comme étant insuffisante pour assurer une bonne application des nouveaux programmes et de la nouvelle approche pédagogique de l'enseignement par compétences. En même temps, elle a été coûteuse et le ministère considère qu'il ne pourra plus assurer une formation résidentielle de ce type qui devrait être remplacée à l'avenir par une formation de proximité moins onéreuse.

Du point de vue de l'encadrement pédagogique, il existe un réseau pédagogique apparemment bien conçu, constitué des Chefs des Circonscriptions Scolaires (CCS) ou inspecteurs de l'enseignement primaire, des Conseillers Pédagogiques (CP) et des directeurs d'école.

Les écoles sont organisées en Unités Pédagogiques (UP). Chaque unité regroupe quelques écoles proches et est animée par un Responsable d'Unité Pédagogique (RUP) qui est généralement l'un des directeurs d'école. Les RUP sont, à leur tour, encadrés par les Conseillers Pédagogiques (CP) qui se trouvent au niveau de chaque Circonscription Scolaire (CS) et agissent sous la responsabilité de l'inspecteur, Chef de la Circonscription Scolaire (CCS). En principe, la formation des enseignants dans le cadre des UP devrait être assurée deux fois par mois pendant une demi journée selon un planning précis. En outre, les CCS et les CP sont supposés effectuer régulièrement des visites aux écoles afin d'assurer leur fonction de contrôle et de fournir aux enseignants le soutien direct dont ils ont besoin. Il est généralement reconnu que ce système ne fonctionne pas dans les mêmes conditions de performance que dans les circonscriptions scolaires bénéficiant d'un appui du programme mis en œuvre par IFESH.

Les inspecteurs sont beaucoup plus occupés par les tâches administratives au point de ne plus pouvoir assurer leur mission de contrôle, encore moins d'accompagnement pédagogique des enseignants. La mauvaise qualité de l'encadrement exercé par les maîtres à l'égard des élèves est renforcée par l'insuffisance des contrôles pédagogiques de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Si la norme stipule que chaque enseignant doit être inspecté au moins une fois tous les deux ans, très peu d'entre eux le sont réellement.

Les raisons qui peuvent expliquer ces mauvais fonctionnements sont multiples, parmi lesquelles les plus souvent citées sont : le nombre insuffisant de Conseillers Pédagogiques, le manque de formation et surtout l'insuffisance des moyens de fonctionnement, y compris le manque de carburant nécessaire pour les déplacements.

I-2-1-2-2 Au niveau de l'enseignement secondaire

Sur le plan de la qualité, les indicateurs sont tout aussi préoccupants et n'ont pas montré une amélioration quelconque au cours des dernières années. Le taux moyen de redoublement dans l'enseignement public sur la période 1994-2004 a varié entre 20 et 28% alors que le taux moyen d'abandon a oscillé entre 8 et 18%. Par ailleurs, le taux de réussite au BEPC n'a jamais atteint 50 % pendant la même période.

L'enseignement secondaire a probablement encore plus souffert d'une détérioration des conditions d'enseignement que le primaire, et particulièrement en ce qui concerne le facteur humain. Dans le cas de l'enseignement secondaire public, les enseignants non formés, recrutés par les parents d'élèves et appelés ici enseignants vacataires, sont devenus la grande majorité du corps enseignant. En 2004-2005, ils représentaient près de 80% des effectifs totaux, alors que les enseignants qualifiés permanents (APE) qui représentaient encore 66 % en 1997, ne représentaient plus que 14% . Les 6% restants étant constitués par les enseignants contractuels². L'accroissement spectaculaire du nombre de vacataires est en partie lié à la décision prise par le Gouvernement de donner des subventions aux Associations des Parents d' Elèves (APE) pour le recrutement de ces enseignants, encore que cette mesure n'a pas pu donner la mesure de sa pleine capacité à cause des difficultés de recrutement des enseignants correspondant au profil exigé notamment dans les zones rurales.

A cela s'ajoute le fait que les enseignants du secondaire peuvent, encore moins que leur collègues du primaire, bénéficier d'un encadrement pédagogique adéquat, étant donné le nombre des CP et des inspecteurs particulièrement limité. En 2002, on dénombrait 209 CP (qui dans le secondaire ne sont pas des conseillers à plein temps mais des enseignants actifs ayant une charge horaire allégée), 18 inspecteurs en activité et 24 en formation pour un nombre total de 9 846 enseignants dans les écoles publiques³. Cette faiblesse du système d'encadrement est d'autant plus préoccupante que la généralisation de la réforme des programmes a commencé dans la classe de 6^{ème} à la rentrée d'octobre 2005 et l'on devrait pouvoir compter sur un accompagnement solide au niveau des établissements.

I-2-1-3 Au plan de la gestion des ressources humaines

Au plan de la gestion des ressources, notamment de l'allocation des personnels aux établissements, il est constaté un fort degré d'incohérence : par exemple, dans des écoles scolarisant 200 élèves on trouve entre 2 et 7 enseignants tandis que celles dont les effectifs d'élèves varient de 100 à 400 disposent de 4 enseignants.

L'analyse de l'affectation des ressources humaines montre que les zones rurales sont sous dotées. Certains départements comme le Borgou, l'Alibori, le Mono et le Couffo sont les moins nantis, alors que l'Atlantique et le Littoral apparaissent comme très favorisés.

² Source : Statistiques du MEPS

³ Plan d'action pour l'EPT et Statistiques du MEPS

Les disparités régionales en matière d'allocation d'enseignants s'observent non seulement entre départements mais également entre les écoles au sein d'un même département comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 3: Ratio élèves/enseignant et % d'écoles publiques comptant moins de 40 élèves ou plus de 70 élèves par enseignant par département en 2004

	Ratio élèves / enseignant	% écoles avec plus de 70 élèves par enseignant	% écoles avec moins de 40 élèves par enseignant
ATACORA-DONGA	52.1	10.6%	25.9%
ATLANTIQUE-LITTORAL	51.9	7.5%	16.2%
BORGOU-ALIBORI	51.0	11.0%	38.5%
MONO-COUFFO	59.9	22.6%	4.4%
OUEME-PLATEAU	50.9	5.7%	17.2%
ZOU-COLLINES	53.3	11.0%	16.6%
BENIN	53.2	11.4%	19.9%

Source : Note sur les indicateurs du PRSC-ABC, DPP/MEPS, mars 2005

I-2-2 Enseignement technique et formation professionnelle

Le système éducatif, depuis des années, n'a pas permis de constituer la masse critique de population active compétente pour impulser un développement agricole et industriel soutenu. Le système de l'enseignement technique et professionnel, tel qu'il était conçu et piloté, présente de nombreuses faiblesses.

Au plan quantitatif :

- L'offre de formation est insignifiante et représente moins de 5% des effectifs du secondaire général. Toutefois, le nombre d'élèves en formation dans les lycées et collèges d'enseignement technique a été multiplié par plus de trois au cours des dix dernières années.
- Il convient de signaler que deux catégories de jeunes sont exclues de l'accès à l'ETFP. Il s'agit des déscolarisés précoces et des jeunes non scolarisés. Plus de 180.000 apprentis évoluant dans le secteur de l'artisanat sont en attente d'encadrement.

Au plan qualitatif :

- L'offre de formation est très peu diversifiée et on ne compte que 30 spécialités de formation pour seulement 6 filières existantes.
- Une analyse menée par l'observatoire de l'emploi et de la formation en 2002 souligne l'absence d'adéquation des spécialités offertes par rapport aux besoins du marché. Cette situation s'explique par :
 - l'absence de capitalisation des études sur les opportunités de l'emploi ;
 - l'inexistence d'offres de formation courte adaptée aux besoins des couches sensibles et défavorisées.
- L'absence de politique d'orientation des apprenants vers les spécialités qui ne favorise pas une gestion rationnelle des flux par rapport aux qualifications demandées sur le marché du travail.
- Les statistiques récentes sur le sous-secteur ETPF qui révèlent la faible présence des jeunes filles dans les filières industrielles et agricoles (respectivement 4,35% et 17,88% en 2005). Ce faible taux décroît au fur et à mesure de la progression vers les niveaux supérieurs ;
- L'insuffisance de l'effectif des personnels enseignants très prononcée encore qu'ils ne sont pas pour la plupart qualifiés (en 2005, 546 enseignants sur les 883 sont des vacataires sans formation pédagogique) et peu ou pas motivés.

- L'encadrement pédagogique des enseignants presque inexistant ; il a commencé par s'améliorer avec l'entrée en fonction de 7 inspecteurs nouvellement formés.
- Il est particulièrement reproché au système, la non implication des professionnels du monde du travail dans la formation et l'encadrement des apprenants.
- Les programmes existants vétustes par rapport au progrès technique, dont aucun ne permet d'acquérir des compétences entrepreneuriales.
- Tous les programmes en vigueur sont des programmes de contenu ; les cinq programmes révisés selon l'approche par compétences en 2001 sont toujours en attente d'implantation.
- Le matériel pédagogique et le petit outillage souvent insuffisants par rapport aux effectifs des apprenants, se réduisent à l'indispensable.
- Les équipements techniques sont souvent surannés. Il n'existe pas une politique de renouvellement des équipements, ni de normes d'infrastructures et d'équipements.
- L'apprentissage se réalise d'une façon non systématique. Mais sa normalisation est amorcée avec la mise en application des modalités d'examens de CQM et CQP.
- Les compétences professionnelles et pédagogiques des maîtres artisans sont insuffisantes et le taux d'encadrement des apprentis est faible.
- L'inexistence de Centre de Documentation et d'Informations dans les établissements.
- Il existe un déséquilibre visible entre la structure de l'économie et l'appareil éducatif ; alors que plus de 70 % de la population active est installé dans des activités agricoles et connexes, seulement 5 % des effectifs des élèves de l'ETFP évoluent dans les établissements d'enseignement agricole. Par contre, près de 70% des effectifs se retrouvent dans les filières tertiaires dans lesquelles le privé s'investit aisément à cause de la faiblesse relative des coûts unitaires de formation.
- Le taux de succès aux examens est très faible dans la filière STAG.
- Le déséquilibre dans l'implantation spatiale des établissements d'enseignement technique ne permet pas aux couches défavorisées de supporter les coûts de formation.
- Le secteur privé ne peut actuellement pas répondre à la demande de formation professionnelle dans les filières industrielles à cause du coût élevé des investissements qui entraînent des frais de scolarité hors de la portée des couches défavorisées et même des couches moyennes de la population.

On peut conclure donc que le sous-secteur de l'ETFP est principalement piloté par la demande sociale de formation. Il est très peu pertinent en terme de qualité et d'efficacité. Dans ce contexte, l'offre actuelle ne paraît pas pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins qualitatif et quantitatif de la stratégie de développement du pays.

1-2-3 Enseignement supérieur et recherche scientifique

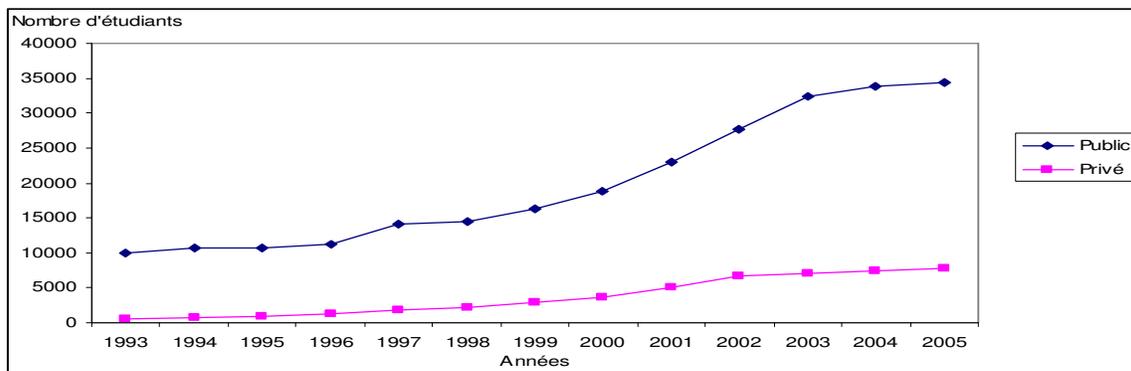
1-2-3-1 Accès et régulation des flux

De 1994 à 2005, l'effectif des étudiants du public est passé de 9.964 à 34 415, celui du privé de 751 à 7.782.

Cette forte pression d'entrée dans les universités publiques est la résultante de l'absence d'un système de régulation des flux au niveau du secondaire. Il serait indispensable de maîtriser les effectifs du pré-universitaire car cet accroissement exponentiel des effectifs n'est pas soutenable à long terme et pose déjà un certain nombre de problèmes (en moyenne 6000 bacheliers par an sollicitent l'accès à l'Université).

Au plan quantitatif, les effectifs sont trop élevés par rapport aux infrastructures disponibles.

Graphique 2 : Evolution des effectifs du public et du privé entre 1994 et 2005



1-2-3-2 Qualité et équité

1.2.3 2-1- Qualité

Du point de vue de l'encadrement le ratio étudiants/enseignant toutes catégories confondues est très élevé : 49/1 ; ce qui montre la dégradation des conditions d'enseignement. Au plan qualitatif, l'effectif des professeurs assistants a augmenté de manière régulière (49,4% en 2005) tandis que celui des professeurs tend à se stabiliser (professeurs titulaires : 5,24% et maîtres de conférences 11,08% en 2005).

Sur le plan des infrastructures, des efforts d'investissements ont été faits depuis 1970 et surtout entre 1981 et 1994. Le nombre de salles de cours, de bibliothèques, de laboratoires, d'ateliers et d'amphithéâtres reste très insuffisant par rapport aux besoins dans les deux universités aussi bien pour la formation que pour les services sociaux y afférents.

En ce qui concerne les programmes d'enseignement, il convient de noter de façon générale, leur inadaptation à leur objet. La prévalence des programmes théoriques limités à la maîtrise cognitive des disciplines ne favorise pas l'acquisition de savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes des étudiants. Mieux, le rythme de révision des réformes pédagogiques et d'évaluation des programmes est irrégulier. Quant aux matériels didactiques et de laboratoire, des efforts méritent d'être faits, compte tenu de leur vétusté, leur obsolescence, leur insuffisance et parfois leur non existence. Les bibliothèques sont très peu fournies en documentation de base. Le peu d'ouvrages qu'on y trouve relève pour la plupart des vieilles éditions ou de mémoires et thèses passés.

Sur le plan de l'efficacité interne, l'enseignement supérieur est caractérisé par un faible rendement interne, surtout au premier cycle. Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon s'améliorent au fur et à mesure que l'on évolue de la 1^{ère} année vers les années supérieures.

Au cours des cinq (5) dernières années, le taux de redoublement en 1^{ère} année est en moyenne de 36%. Il passe à 24% en deuxième année pour atteindre 29% en troisième année et remonter à 44% en quatrième année pour des raisons de non soutenance de mémoires dans les Facultés classiques dans les délais.

Quant aux taux d'abandon, il est de 25% en 1^{ère} année, de 10% en deuxième année et de 0,12% en troisième année et quatrième année. Pour expliquer le faible rendement interne, on pourrait évoquer entre autres le mauvais fonctionnement du système d'orientation des étudiants et la faiblesse de la qualité de l'enseignement dispensé.

Au plan de l'efficacité externe, en dépit de la faible capacité des deux universités à produire des diplômés (et à en produire une forte proportion dans les disciplines tertiaires), les indications disponibles révèlent des difficultés d'emploi très notables.

Les diplômés ne sont pas efficacement employés dans la production en utilisant les compétences que leur éducation est supposée leur avoir conférées. Il y a sans doute plusieurs raisons à cette situation in fine non souhaitable, mais il est probable que l'absence de mécanismes de régulation dans l'accès au système a conduit à un mauvais arbitrage entre la quantité et la qualité.

1.2.3 2-2. Equité

L'équité peut être analysée sous deux angles :

a) Disparité entre les facultés classiques et les écoles et instituts

Les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les universités nationales tandis que les facultés dites classiques en accueillent les 80%.

b) Disparité selon le sexe

Le fort taux de croissance de l'effectif des étudiants est empreint de disparité entre les effectifs des filles et des garçons.

Tableau 4: Evolution de la proportion de filles dans l'enseignement supérieur public

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
18,9%	19,4%	20,5%	19,8%	22,2%	22,7%	19,1%	21,6%	22,7%

1-2-3 -3 Recherche Scientifique

La recherche scientifique et technique, conçue pour être un outil essentiel de développement humain, n'a pas pu se hisser à la hauteur de sa tâche. Prise dans son ensemble, elle se caractérise par :

- l'indisponibilité d'un personnel scientifique qualifié et de moyens financiers adéquats ;
- le manque de performance et des insuffisances organisationnelles puis matérielles ;
- la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;
- les difficultés de planification des actions de recherche ;
- les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;
- le manque d'incitation à la recherche.

1-2-4 Alphabétisation et éducation des adultes (AEA).

Après trois décennies d'efforts soutenus dans le cadre de la lutte pour l'éradication de l'analphabétisme en République du Bénin, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus reste encore élevé avec de fortes disparités entre les départements et les sexes. Selon les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3 :2002, INSAE), il est de 67,4 % sur le plan national dont 78,1% de femmes .

Les taux d'analphabétisme les plus élevés sont enregistrés dans les départements de l'Alibori (89,5% dont 94,1 de femmes) et de l'Atacora (85,9% dont 92,4% de femmes) tandis que le plus faible est enregistré dans le département du Littoral (31% dont 42,8% de femmes).

Tout comme le système formel, le sous -secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes connaît des problèmes de qualité, de pertinence et d'efficacité avec pour corollaires des taux d'abandon, d'échec et de rechute dans l'analphabétisme élevés. Selon les estimations des opérateurs en AEA, plus de 80 % des personnes ayant été déclarées alphabétisées retombent dans l'analphabétisme faute de programmes cohérents et pertinents de post- alphabétisation.

Aujourd'hui, quoique certains atouts méritent d'être signalés, tels que l'existence d'acteurs privés actifs aux côtés des acteurs étatiques, l'accroissement des demandes en alphabétisation et le regain d'intérêt de la part de certains partenaires techniques et financiers, le sous-secteur demeure caractérisé par :

- la dispersion notoire des efforts des différents acteurs techniques et financiers ;
- une organisation administrative et financière bureaucratique se traduisant par des lenteurs et des dysfonctionnements ;
- l'inexistence d'un plan cohérent de mobilisation et de gestion transparente des ressources ;
- des taux d'abandon et d'échec élevés ;
- un faible taux d'alphabétisation des femmes ;
- l'inexistence d'un programme stratégique national d'alphabétisation et d'éducation des adultes à long terme ;
- une organisation pédagogique rigide et l'inadéquation des programmes, méthodes et produits éducatifs avec les besoins éducatifs des communautés et des groupes professionnels ;
- l'inexistence de programmes spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- l'insuffisance de ressources matérielles et financières ;
- l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité ;
- la diminution progressive du nombre de maîtres d'alphabétisation bénévoles ;
- l'absence d'harmonisation et de coordination des programmes d'alphabétisation mis en œuvre dans d'autres ministères ;
- l'absence de données sur les ressources matérielles et financières investies dans les différents programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin ;
- l'absence de mesures favorisant la pérennisation des acquis en alphabétisation ;
- la faiblesse de la recherche linguistique sur les langues nationales, ce qui n'est pas de nature à favoriser la satisfaction des demandes en alphabétisation par certaines communautés linguistiques.

Les politiques mises en œuvre au cours des dix dernières années pour corriger ces dysfonctionnements n'ont pas abordé de façon globale les préoccupations du sous-secteur, mais plutôt de façon isolée et sans lien entre ces dernières et les préoccupations spécifiques aux autres sous secteurs du système éducatif béninois. Par conséquent, le diagnostic établi dans la Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (DEPOLINA) reste d'actualité.

En effet, la DEPOLINA adoptée par le gouvernement béninois en mars 2001 comporte certaines insuffisances, telles que l'absence de lien avec les politiques suivies dans le système formel, l'absence d'étude de faisabilité sur la mise en œuvre de cette politique ; ce qui fait que quatre ans après son adoption, cette politique connaît juste un tout début d'exécution. En conséquence, la préparation d'un plan décennal pour le secteur de l'éducation offre des opportunités au sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes de s'insérer dans un dispositif d'ensemble qui vise à offrir à la population béninoise une éducation de qualité à tous les niveaux.

1-2-5 Au plan du pilotage global du système

Les principales insuffisances relevées peuvent être regroupées autour des points suivants :

- faible capacité de collecte et de traitement des données, de suivi et d'évaluation, ainsi que du pilotage stratégique des programmes ;
- faible capacité des cadres dans les domaines de la gestion budgétaire et de la planification ;
- faible implication des communautés dans la gestion des écoles ;
- inadaptation des organes de gestion dans les établissements scolaires ;
- faible qualification du personnel d'encadrement dans les établissements ;
- faiblesse du système d'évaluation des apprentissages ;

- absence de politique, de stratégies et d'un plan d'action national en matière d'éducation intégratrice des enfants en situation de handicap.

En particulier, pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, il faut ajouter à ces points :

- la faible cohérence de la politique éducative au niveau institutionnel (dispersion des tutelles) et opérationnel (dispositif des établissements) ;
- la faible participation et implication des employeurs dans le pilotage du dispositif ;
- l'inexistence des paramètres pour apprécier l'efficacité de la gestion administrative et financière des établissements de l'ETFP (absence d'outils de gestion) ;
- l'inexistence d'un cadre de concertation entre le METFP et le secteur privé ;
- l'inexistence de partenariat Ecoles / Entreprises surtout dans le public.

Au total, plusieurs défis sont donc à relever au niveau du secteur dans un contexte où le rythme de progression des ressources de l'Etat est lent.

Le premier a d'abord une dimension quantitative. En effet, avec un taux brut de scolarisation qui avoisine 100% ; mais pollué par de nombreux redoublements et abandons qui conduisent à avoir cinquante quatre (54) enfants au CM2 sur une cohorte de cent (100) qui entre au CI, force est de constater qu'il y a du chemin à parcourir dans les dix prochaines années pour atteindre la scolarisation universelle. Au-delà de la dimension quantitative, l'enjeu serait aussi d'inclure des populations scolarisables actuellement exclues qui sont le plus souvent rurales et pauvres, ou des filles et des handicapés.

Le second défi est d'ordre qualitatif c'est-à-dire que les apprentissages atteignent un standard convenable ; ce qui suppose des ratios convenables élèves/maître, élèves/manuels, des systèmes de formation adéquats, des enseignants qualifiés etc.

Le troisième est d'assurer un meilleur pilotage, notamment par les résultats afin de garantir une meilleure corrélation entre les ressources allouées aux établissements et les résultats obtenus.

Face à ces défis, des changements très substantiels devront être introduits. C'est la raison d'être de l'élaboration d'une nouvelle stratégie sectorielle matérialisée par un plan décennal dont l'ossature est la lettre de politique éducative qui définit les grands axes de la politique du Gouvernement.

II GRANDS AXES DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET STRATEGIES PAR SOUS-SECTEUR

II-1 Grands axes de la politique du Gouvernement

Le développement de l'éducation de base comprenant le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire, avec l'objectif pour 2015 d'une scolarisation primaire complète pour tous les enfants béninois telle que prévue par les OMD, est une priorité qui sous-tend l'ensemble des orientations proposées dans le cadre du programme décennal en cours de finalisation et dont le premier pas est la lettre de politique éducative adoptée par le Gouvernement en février 2005.

Cette lettre qui s'inscrit dans une perspective systémique fixe huit orientations générales pour le développement du système, puis définit les objectifs principaux par niveau d'enseignement. Ces orientations générales portent sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations

initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des effectifs des classes ;

- l'amélioration de l'offre éducative qui impliquera entre autres orientations, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;
- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;
- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate ;
- l'établissement d'un cadre juridique régissant le partenariat entre la puissance publique et le secteur privé et fixant les conditions et modalités des subventions aux établissements ;
- l'amélioration du dialogue social avec les partenaires sociaux pour favoriser des années scolaires paisibles et laborieuses, garantie d'un temps scolaire propice pour une acquisition de connaissances et de compétences suffisantes.

La Lettre de politique sectorielle a été appuyée par un cadrage macro financier cohérent avec le cadre indicatif de l'initiative « fast track » et qui assure la soutenabilité financière des différents scénarios de croissance des différents niveaux d'enseignement. Le cadre macro-économique global retenu pour les simulations s'articule autour des hypothèses suivantes :

- une croissance économique annuelle moyenne évoluant de 4,5% en 2006 à 5,5 en 2008 avant de se stabiliser à 7% à partir de 2010,
- une croissance annuelle de la population de 2,9% sur la période,
- la part des recettes domestiques (hors dons) dans le PIB qui passerait de 16,7% en 2005 à 16,3% en 2008 avant d'évoluer progressivement à 18% en 2015 ;
- des dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des recettes de l'Etat qui passeraient de 22,5% en 2005 à 24,2% en 2008 et à 24,5% en 2015 ;
- un respect de la priorité accordée au cycle primaire telle que proposée dans le cadre indicatif de l'initiative Fast -Track à savoir au moins 10% des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour le cycle primaire.

Les simulations ont été conduites avec un objectif global d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et de pertinence vis-à-vis du marché du travail aux niveaux les plus élevés (supérieur, technique et professionnel). Elles ont été également conduites avec l'idée qu'il y avait, d'une part, des décisions de politiques éducatives fortes concernant des segments importants du système, et d'autre part des options moins définies sur d'autres. La stratégie pour conduire les simulations a alors été de chiffrer les politiques définies en prenant en compte à la fois leurs dimensions quantitative et qualitative, et de proposer des options alternatives pour le développement en quantité et en qualité de chaque ordre d'enseignement. Outre le chiffrage des différents éléments du côté des dépenses nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, des simulations ont également été conduites dans la sphère des ressources susceptibles d'être mobilisées (comprenant celles mobilisables dans le cadre de l'initiative Fast Track pour le financement de dépenses courantes pour le cycle primaire) en s'attachant par conséquent à l'équilibre à réaliser entre les dépenses et les ressources au niveau global du secteur de l'éducation.

Six scénarios (cf annexe) ont été développés par les simulations et ont permis de procéder aux arbitrages financiers pour la politique éducative au Bénin.

II-2 Stratégies et principales actions par sous-secteur

II-2-1 Enseignement maternel

Dans le souci de favoriser l'épanouissement et la pré scolarisation des enfants de 3 à 5 ans, le Gouvernement du Bénin a prévu d'accroître le taux de scolarisation de la petite enfance de 5 à 15% sur la décennie, dans un cadre soutenable de dépenses. Cet objectif implique la mise en œuvre de solutions alternatives à l'offre publique d'éducation. Dans une telle optique, le secteur privé sera promu et l'offre de services éducatifs et d'éveil de la petite enfance par les communautés locales sera incitée par l'octroi d'une subvention par enfant.

Ainsi, le nombre d'enfants de la maternelle progressera de 27 673 en 2005 à environ 90 100 en 2015.

Cette vision s'inscrit dans l'optique de la préparation des enfants à l'enseignement primaire et de la mobilisation d'un nombre important d'enfants vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015.

La mise en œuvre des axes stratégiques et actions conséquentes prévus permettra de :

- améliorer l'accès au pré scolaire à travers la promotion du mode communautaire ;
- assurer la qualité de la prise en charge de la petite enfance par l'amélioration pertinente des programmes dispensés dans les structures d'accueil.

II-2-1-1. Accès et promotion du mode communautaire

Le diagnostic de l'enseignement maternel a montré que, cet ordre d'enseignement est plus développé dans les milieux urbains, en l'occurrence Cotonou et Porto-Novo, qu'ailleurs. De plus, il ne touche que les enfants dont les parents ont les moyens requis. L'absence évidente d'équité au niveau de l'enseignement maternel impose de rechercher et de mettre en œuvre les stratégies pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans à l'enseignement maternel. Ceci nécessite une plus grande prise de conscience de la communauté sur les questions de l'éveil de l'enfance.

Il s'agira entre autres, de :

- élaborer un plan de communication par cible en vue de la sensibilisation des communautés et des élus locaux sur les questions d'éveil de l'enfance afin de susciter leur adhésion pour la création d'écoles maternelles par les communautés. Ainsi on tendrait vers une couverture équitable des zones rurales et urbaines. L'autorisation d'ouverture de l'école maternelle communautaire est accordée par le Ministère en charge de cet ordre d'enseignement sur demande de la communauté après avis du maire et du C/CS. Celle-ci sera justifiée par un effectif suffisant d'enfants et conditionnée par l'existence :
 - d'enfants de 3 à 5 ans ;
 - d'infrastructures (même à titre provisoire) et de mobiliers ;
 - d'un animateur ou/et d'un éducateur pris en charge par la commune ou la communauté ;
 - d'une école primaire à proximité.

Cette mesure permettra à l'horizon 2015, de porter la part des écoles (publiques) communautaires à 75 % des effectifs du public ;

Pour la petite enfance qui n'aurait pas eu accès à une école maternelle, il est prévu d'axer aussi l'action des animatrices (dont le recrutement est prévu au niveau de l'enseignement primaire) sur la sensibilisation des mères en collaboration avec les structures en charge de la famille pour une meilleure éducation de leurs enfants.

- encourager les initiatives éducatives pertinentes des ONG et du privé (afin d'accroître de 7% par an le nombre d'enfants pré-scolarisés) et des communautés en faveur de la petite enfance par une subvention par enfant et par an. La subvention de l'Etat devra servir à acquérir une partie du paquet essentiel du matériel d'activités d'éveil et au besoin, à prendre en charge la rémunération de l'éducateur ou de l'animateur dans la limite de six (06) mois au moins. Cette subvention à accorder aux écoles maternelles sera différenciée en fonction du type d'école primaire la plus proche. Cela conduira à distinguer à l'instar du primaire quatre (04) zones :

i.	* la zone 1 (zone d'accès difficile et déshéritée)	15 000 FCFA
ii.	* la zone 2 (zone d'accès difficile)	10 000 FCFA
iii.	* la zone 3 (zone déshéritée)	5 000 FCFA
iv.	* la zone 0 (hors zones 1 2 3)	0 FCFA.

II-2-1-2. Qualité à l'enseignement maternel

L'absence d'un intérêt manifeste pour l'enseignement maternel dans la politique éducative adoptée en 1991 n'a pas permis la perception à temps du rôle que pourrait jouer l'éveil de la petite enfance pour le développement de l'être humain. Aucune attention particulière n'avait été accordée à l'offre éducative au niveau des centres d'éveil existants surtout dans les écoles maternelles privées. Ainsi, peu de ces écoles respectent les normes en la matière.

Aujourd'hui l'importance de l'éveil de la stimulation de la petite enfance et sa contribution dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'éducation, impose d'envisager des actions stratégiques visant l'amélioration de la qualité de l'offre. La mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation permettra d'une part, d'apporter les mesures correctives nécessaires au fur et à mesure et, d'autre part, de prendre les décisions subséquentes sur la base de rapports d'évaluation des stratégies et actions mises en œuvre pour l'enseignement maternel.

La qualité de l'offre éducative sera ainsi assurée par :

- la conception et la mise en œuvre de programmes adaptés à la petite enfance ;
- le recrutement de 456 enseignants contractuels de la maternelle au cours de la décennie au profit des écoles maternelles publiques afin de remplacer les sorties (retraite et décès) et d'avoir un ratio de 30 élèves par enseignant ;
- l'amélioration de la qualification des enseignants de la maternelle à travers la formation initiale (dans les filières ouvertes à cette fin dans les Ecoles Normales d'Instituteurs) et la formation continue des animateurs, la formation du personnel d'encadrement spécialisé et le recyclage des animateurs ainsi que des éducatrices ;
- la dotation annuelle de chaque école maternelle publique d'un paquet essentiel de matériels d'activités d'éveil.

II-2-2 L'enseignement primaire

L'enseignement primaire, première priorité du secteur de l'éducation, a bénéficié depuis 1992 d'importants investissements de l'Etat et de ses partenaires au développement. Ces investissements ont permis une nette amélioration du taux brut de scolarisation. Toutefois, un certain nombre de problèmes persistent. Il s'agit notamment :

- des problèmes d'équité qui se manifestent par une répartition inégale des effectifs entre les différentes régions et surtout par un écart entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons, dû principalement au faible taux de scolarisation des filles ;

- de la faible rétention liée à un fort taux de redoublement et à l'existence de nombreuses écoles à discontinuité éducative ;
- de l'insuffisance numérique et qualitative des enseignants qui a conduit au recrutement des enseignants communautaires payés par les parents d'élèves avec un appui de l'Etat ;
- des insuffisances relevées dans la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études, notamment la formation trop sommaire des enseignants déjà à effectifs réduits ;
- de l'insuffisance des manuels scolaires et des matériels didactiques aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.

La politique éducative pour la prochaine décennie vise à pallier les insuffisances observées. Cette politique dont l'objectif, pour le primaire, est d'assurer la scolarisation universelle et d'améliorer la qualité de l'enseignement s'articule autour des points ci-après :

- atteindre en 2015 l'achèvement universel du cycle primaire : tous les enfants parviennent au moins au CM2 ;
- améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement. L'objectif est de faire passer progressivement le taux brut d'admission au CM2 ou taux d'achèvement du cycle primaire de 54% en 2005 à 110% en 2015 ;
- réduire les redoublements de classe pour faire passer le taux de 17% en 2005 à 10% en 2010 et le maintenir jusqu'en 2015 ;
- appuyer l'enseignement privé par des subventions à partir de 2008 ;
- améliorer la qualité de l'enseignement par :
 - la reprise de la formation initiale dans les écoles normales d'instituteurs (ENI) qui seront utilisées à leur pleine capacité ;
 - l'organisation de formations à distance au profit surtout des enseignants communautaires pour compenser l'insuffisance de la capacité interne de formation des ENI ;
 - la poursuite de la formation continue des enseignants tant du public que du privé ;
 - la réduction progressive du ratio élèves-maître de 50 en 2005 à 40 en 2015 ;
 - une meilleure évaluation des activités pédagogiques ;
 - la dotation des écoles en manuels scolaires et en matériels didactiques suffisants.
- améliorer la gestion administrative et pédagogique et maîtriser le pilotage du sous-secteur.

Les principales actions envisagées s'orientent autour de deux sous-programmes :

- l'accès, l'équité, la rétention et la qualité de l'enseignement,
- la gestion et le pilotage de l'ensemble des réformes éducatives.

II-2-2-1 Accès, équité, rétention et qualité de l'enseignement

II-2-2-1-1. Accès et équité

Des stratégies sont envisagées pour stimuler la demande de scolarisation, en particulier celle des filles et pour améliorer l'offre de services éducatifs. Les actions à mettre en œuvre sont basées sur les principales stratégies ci-après :

- l'assouplissement et la flexibilité du calendrier scolaire et des horaires d'enseignement afin de les rendre compatibles ;
- la garantie progressive de la gratuité effective de la scolarité, notamment la gratuité des frais d'écolage, avec une compensation financière se traduisant par l'accroissement des subventions du budget de l'Etat aux écoles et l'accès gratuit aux manuels à tous les enfants ;

- le renforcement du plaidoyer et la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme cohérent de scolarisation des filles notamment dans les communes où le TBS est inférieur à la moyenne nationale.

Des actions spécifiques qui sortent du cadre des activités traditionnelles de sensibilisation sont proposées en vue de promouvoir la scolarisation en général, celle des jeunes filles et enfants à besoins spécifiques en particulier (admission et rétention). En effet, la persistance de la disparité entre genres et conditions sociales appelle des actions plus ciblées et plus ancrées sur les réalités locales. Il est donc envisagé de renforcer des actions de proximité avec l'implication des ONG, des associations de développement, des élus locaux, des groupements de femmes, des leaders d'opinion. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation et à la responsabilisation du personnel enseignant sur la problématique. Des activités de type recherche-action seront initiées et mises en œuvre dans les communes présentant les gaps les plus importants en termes de scolarisation des filles et de prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les zones accusant de grands retards étant connues, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour les localités concernées. Le MEPS devra poursuivre la politique de recrutement sur poste des contractuels en accordant un quota d'au moins 25% aux femmes. Ce quota devra passer progressivement à 35 % à l'horizon 2010. L'expérience d'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les écoles classiques en cours dans le Zou sera capitalisée et démultipliée.

Les zones à faible rétention des filles et les écoles ne comptant encore aucune enseignante devront être prioritairement pourvues par les enseignantes. Ainsi, parmi les postes identifiés pour être couverts par les enseignants contractuels, seront sélectionnés les postes à faire occuper prioritairement par les enseignantes.

Par ailleurs, les permutations entre contractuels ne seront autorisées que pour des personnes de même sexe afin de maintenir la répartition des femmes dans les écoles.

Dans le même temps, des animatrices seront recrutées pour résider dans les localités à faible taux de scolarisation de filles. Ces animatrices mèneront au quotidien auprès des communautés, des actions de communication pour un changement de comportement envers la fille, et de mobilisation des groupements de femmes autour d'activités génératrices de revenus, afin de libérer la petite fille des travaux domestiques et ménagers. Ces animatrices seront également chargées d'une part, d'assister les enseignants, les associations de parents d'élèves et les élus locaux, et d'autre part, de suivre l'inscription de tous les enfants en âge scolarisable, ainsi que leur maintien dans le système. Dans le cadre de l'application effective des dispositions légales pour décourager les mauvais comportements de certains enseignants à l'égard des élèves filles, il est nécessaire de :

- vulgariser les textes protégeant les mineurs et les filles contre les violences, en particulier le harcèlement sexuel ;
- créer un climat de confiance au niveau des parents d'élèves à travers une sensibilisation accrue pour que ces actes malheureux soient dénoncés y compris par des correspondances (même anonymes) adressées aux C/CS avec ampliation aux DDEPS et au Ministre ;
- relayer au niveau de tous les établissements les comportements répréhensibles et les contextes de leur avènement aux fins de prévention.

L'amélioration de l'offre des services requiert des actions à mettre en œuvre qui seront basées sur les principales stratégies ci-après :

- le renforcement des infrastructures par la construction et l'équipement de 33 026 salles de classes, non compris les reconstructions estimées à 6 189. Pour des mesures de prudence, au cours de la première phase, 1333 salles de classe seront construites en moyenne chaque année pour la période 2005 à 2008. Le rythme va s'accélérer au cours des autres phases. Le renforcement envisagé passera par :

- i. une évaluation de la capacité nationale de réalisation des infrastructures scolaires avec une désagrégation du niveau national au niveau local fondée sur l'option de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- ii. le développement d'un partenariat actif entre l'Etat, les collectivités, les partenaires au développement et les populations bénéficiaires ;
- iii. la mise en œuvre effective de la loi sur la décentralisation quant à la construction la réhabilitation et l'entretien des infrastructures scolaires ;
- iv. la réalisation d'une étude sur les normes et le mode d'exécution de manière à rapprocher le coût de construction d'une salle de classe de la norme Fast-Track. Les coûts actuels continueront d'être appliqués au cours de la première phase de mise en œuvre du plan décennal ;
- v. la couverture équitable des régions en infrastructures scolaires. Les besoins en construction et en réhabilitation par commune seront évalués et une programmation détaillée des constructions et réhabilitations sera faite en tenant compte des zones les plus défavorisées. L'intervention des partenaires (ONG, coopérations bilatérales et multilatérales) devra être soumise à cette programmation ;
- vi. l'amélioration de la couverture en enseignants pour atteindre un ratio élèves/maître de 40 en 2015, augmentera le nombre d'enseignants dans les écoles publiques de 23 270 en 2005 à quelques 44 739 en 2015. En conséquence, compte tenu des départs à la retraite, un recrutement d'environ 33 812 nouveaux enseignants est envisagé. Le nombre d'enseignants APE passera de 10 144 en 2005 à 19 500 en 2015 (soit un recrutement de quelques 21 699 APE sur la période), celui des enseignants contractuels d'Etat atteindra 19 500 (recrutement de 14 233 sur cette même période).Le nombre du recrutement des enseignants communautaires entre 2005 et 2015 passera de 6 800 à 5 730 soit une diminution de 2 120 en dix ans (compte tenue des départs en retraite et décès). Les enseignants communautaires qui seront recrutés seront tous subventionnés et formés à partir de 2006 ;
- vii. la répartition rationnelle des enseignants de manière à réduire au minimum les écarts entre les ratios extrêmes départementaux (% d'écoles sous dotées et sur dotées). Des critères d'identification des postes à pourvoir seront consolidés, validés et permettront de générer automatiquement la couverture équitable des écoles en enseignants ;
- viii. le renforcement de la couverture par le secteur privé à travers la mise en œuvre d'un programme d'appui pour faire progresser ses effectifs au même rythme que l'enseignement public, l'objectif étant d'atteindre 244 033 élèves dans le primaire privé à l'horizon 2015.

Par ailleurs, d'autres stratégies particulières devront être mises en œuvre pour assurer l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans le système. Ces stratégies s'articulent autour :

- de l'appui aux initiatives des ONG et des communautés en faveur de l'éducation de ces enfants ;
- du soutien à l'intégration scolaire des enfants en milieu ordinaire selon le degré de handicap ;
- de la création des structures d'accueil des enfants à besoins spécifiques.

II-2-2-1-2. Rétention dans le système

L'amélioration de la rétention qui doit se traduire par un taux d'achèvement du cycle primaire partant de 54% en 2005 à 110% en 2015 passe par :

- La mise en place d'un mécanisme de passage automatique à l'intérieur des sous-cycles qui sera accompagné d'un plan agressif de communication pour susciter l'adhésion des parents et surtout des enseignants. La réorganisation en sous-cycles sera également accompagnée de mesures administratives et pédagogiques visant à réduire progressivement les taux de redoublement inter sous-cycles à au plus 10 %.
- la réduction du nombre d'écoles à cycle incomplet ;
- l'extension du programme des cantines scolaires à d'autres écoles des zones rurales à faible taux de scolarisation ;

- la mise en place d'un système d'encadrement des enfants défavorisés, notamment des filles, et ceci en vue de réduire les disparités en matière d'abandon.
- la mise en place de mesures susceptibles de dissuader les mères de l'utilisation abusive des élèves filles en dehors des actions de sensibilisation de celles-ci, à savoir un mécanisme de dialogue avec le ministère en charge de la famille et les autres ministères en vue de :
 - i. appuyer les femmes regroupées en association pour mener des activités génératrices de revenus ;
 - ii. saisir les services compétents afin que des mesures soient intégrées dans leurs programmes et budgets annuels ;
 - iii. rapprocher les infrastructures sociocommunautaires (adduction d'eau, etc.) des ménages ou tout au moins des lieux d'habitation.

La combinaison des actions relatives à l'accès et à la rétention fera passer les effectifs d'élèves de 1 318 140 en 2005 à quelques 2 033 608 en 2015.

II-2-2-1-3. Qualité de l'enseignement

L'amélioration du contexte et des conditions d'enseignement/apprentissage passera par la mise en oeuvre d'actions qui s'articulent autour des principales stratégies ci-après :

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique unifiée de formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants par la réorganisation du réseau d'animation pédagogique et la systématisation des visites régulières des classes par les conseillers pédagogiques ;
- le renforcement de l'évaluation formative ;
- la mise en place d'un système de suivi des acquis des élèves ;
- l'accomplissement effectif par les enseignants du volume horaire consacré à l'enseignement/apprentissage. Dans cette optique, il est nécessaire :
 - i. de mettre à contribution les parents d'élèves pour informer le corps de contrôle qui, à son tour, prend les mesures adéquates (contrôles – sanctions) pour amener les enseignants à respecter le volume horaire ;
 - ii. que les circonscriptions scolaires servent réellement d'interface entre le personnel enseignant et l'administration centrale et départementale (actes administratifs, paye, actes médicaux...) ;
 - iii. le renforcement de la mise en oeuvre des nouveaux programmes d'études basés sur les approches par compétences à travers des évaluations périodiques de l'exécution de ces programmes et de l'application des recommandations y afférentes ;
 - iv. la mise en place dans les délais d'une dotation suffisante (i) en matériels didactiques selon les normes EQF (ii) en manuels scolaires de manière à garantir un manuel par élève en mathématique et en français pour tous les élèves et un cahier d'activités pour chacune de ces disciplines pour les élèves du CI et du CP ;
 - v. la promotion du bien-être en milieu scolaire par l'amélioration de l'environnement scolaire, de la santé des élèves et des pratiques sportives, culturelles et artistiques.

Le danger que représentent les IST et le VIH/SIDA pour le développement d'une jeunesse physiquement et civiquement responsable, impose de donner une certaine visibilité à la politique du secteur de l'éducation en la matière. Les actions préconisées rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

II-2-2-2. La gestion et le pilotage du système

Le pilotage du système est une stratégie de gestion mise en place pour contrôler de façon souvent continue les ressources, les processus et les résultats attendus de la mise en œuvre des politiques. Son but est d'identifier les problèmes, de proposer des actions correctrices et de prendre les mesures nécessaires pour obtenir lesdits résultats. Il touche un certain nombre de fonctions dont celle liée à la stratégie, à la gestion logistique, administrative, des ressources humaines et financières, à l'information et l'opérationnalisation des actions.

Dans ce cadre, l'objectif des ministères en charge de l'éducation nationale est d'améliorer la gestion et le pilotage du système éducatif en initiant à moyen terme un pilotage par les résultats.

La réalisation de ces objectifs spécifiques nécessite :

- la mise en place d'un système d'information cohérent permettant de collecter et de traiter de manière systématique, en dehors des données statistiques habituelles, les informations relatives aux résultats pédagogiques des établissements scolaires à travers les évaluations régulières des acquis des apprenants ;
- la mise en œuvre des actions correctives nécessaires ;
- la généralisation de la production et de la diffusion de données relatives aux résultats ;
- la réorientation du travail de certaines structures en vue de l'exploitation rationnelle des données ;
- la mise en place d'une organisation efficace et efficiente de l'administration tant au niveau central que déconcentré qui fait une distinction nette entre les tâches quotidiennes et celles qui sont stratégiques et qui assure une bonne répartition des rôles et responsabilités ;
- la disponibilité de ressources humaines tant en qualité et en nombre suffisant à tous les niveaux et notamment celles qui sont en mesure de mettre en œuvre la stratégie de gestion par résultats de l'ensemble des tâches stratégiques ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures d'allocation et d'utilisation des ressources comme guide aux acteurs du système ;
- la mise à jour, la vulgarisation et l'application des textes réglementant le secteur de l'éducation ;
- la disponibilité de ressources financières et une amélioration de leur gestion.

La réalisation des performances au niveau du secteur à travers la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion et de pilotage passera par une amélioration de/du :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion pédagogique ;
- la gestion institutionnelle ;
- la gestion financière
- pilotage

II-2-2-1-4 La gestion des ressources humaines

Le diagnostic montre une répartition inéquitable du personnel enseignant dans les établissements notamment au niveau du primaire. Le personnel administratif et technique quant à lui n'est pas recruté ou promu selon des profils de poste. Il importe donc de prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'équité dans la couverture des établissements en enseignants et une utilisation rationnelle des compétences dans le cadre des exigences de la réforme. C'est pourquoi :

- des critères rigoureux seront définis pour identifier les postes vacants au niveau déconcentré puis sur la base de services d'enseignements dans les établissements d'enseignement secondaire ;

- les ouvertures et fermetures de postes feront l'objet d'une évaluation et d'une planification basées sur les projections de la carte scolaire afin que les recrutements annuels contribuent effectivement à corriger aussi bien le déficit en personnel que les disparités inter et intra départementales ;
- la définition, la validation et la mise en œuvre de nouveaux critères, relatifs à la mobilité des personnels ;
- la gestion des postes sera privilégiée à la gestion des personnes ; ce qui permettra de faire une dissociation entre le poste, support budgétaire de la rémunération, et la personne affectée sur le poste.

Ces mesures permettront de procéder aux mutations et aux affectations sur la base de l'indice de besoin du département, de la commune et de l'établissement d'accueil et de réduire ainsi les disparités inter et intra départements.

D'autres mesures sont également envisagées pour renforcer les premières. Il s'agit :

- de la mise en œuvre de la politique de recrutement élaborée dans le cadre du présent plan décennal, financièrement viable, permettra de respecter les modalités de recrutement et de formation des enseignants ;
- du renforcement de l'approche genre au niveau de tous les recrutements d'enseignants de la sensibilisation et l'information des femmes en général et les femmes enseignantes en particulier sur les possibilités de promotion dans le secteur de l'éducation ;
- des nominations des directeurs d'école et des chefs d'établissements se feront sur la base de nouvelles modalités qui tiendront compte des notes d'inspection et de la liste d'aptitude ;
- de l'organisation des formations initiale et continue au profit des directeurs d'école et des chefs d'établissements en vue d'une bonne adéquation compétences/poste ;
- de la définition et de la mise en place d'un dispositif opérationnel de formation initiale pour tous les nouveaux personnels.

Du point de vue des personnels de l'administration centrale et déconcentrée, il sera réalisé un profilage des postes techniques et administratifs et un redéploiement des personnels existants de manière à assurer au mieux une adéquation poste/ profil qui peut, au besoin être accompagnée d'une formation complémentaire susceptible de permettre une adéquation au poste.

Afin d'améliorer le suivi de la carrière des personnels de l'éducation, les différents textes seront appliqués et les délais de prise des actes fixés seront respectés. Des dispositifs de suivi des carrières des personnels, d'incitation, de motivation et de sanction (positive et négative) seront mis en place.

Un code de déontologie pour les personnels sera élaboré et diffusé.

Les cadres de concertation et de dialogue entre les ministères en charge de l'éducation, les partenaires sociaux et les autres Ministères concernés seront renforcés

II-2-2-2. La gestion pédagogique

L'objectif ici est d'améliorer la qualité des résultats obtenus et donc la qualité de l'enseignement dispensé à travers l'examen permanent des résultats scolaires suivis au besoin des actions d'ajustement et ceci afin d'assurer une meilleure corrélation entre les ressources allouées aux établissements et les résultats obtenus. Dans cette perspective :

- un nouveau système d'évaluation des connaissances dans tous les ordres d'enseignement sera élaboré et testé et les capacités des personnels chargés de l'évaluation seront renforcées;
- des évaluations à la fois des ressources des établissements et des résultats de leurs élèves seront faites sur une base régulière et les résultats des évaluations seront diffusées auprès des acteurs et

partenaires de façon à installer les APE dans un nouveau et important rôle qu'elles doivent jouer, au sein des conseils de gestion, dans l'utilisation effective des ressources à l'échelon local. ;

- les capacités des structures de contrôle seront renforcées ;
- l'orientation prioritaire des actions des CP et des inspecteurs en direction des établissements qui ont les plus faibles résultats ;
- une politique de promotion automatique intra sous-cycles et de réduction des redoublements inter sous-cycles au niveau du primaire sera mise en place et ceci, afin d'améliorer la rétention scolaire;
- le suivi des centres d'alphabétisation sera dynamisé.

II-2-2-3. La gestion institutionnelle

Le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration centrale et des structures déconcentrées est une nécessité tant pour l'amélioration de la qualité que pour la mise en place de la réforme, dans un contexte d'expansion de l'offre scolaire.

Afin d'améliorer la gestion institutionnelle :

- un audit organisationnel sera réalisé pour permettre de savoir si les structures telles qu'elles existent et fonctionnent peuvent permettre de piloter une gestion par les résultats ;
- les textes législatifs et réglementaires du système seront actualisés, vulgarisés et toutes les décisions seront prises sur la base de l'application de ces textes ;
- les textes sur la décentralisation seront appliqués et l'implication des collectivités locales sera accrue dans le sens de la décentralisation de la gestion du système;
- le renforcement de l'implication de la société civile ;
- le renforcement de l'implication des communautés dans le cadre de la gestion des projets d'écoles et d'établissements, de la généralisation des conseils de gestion et de l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement de l'éducation;
- les établissements privés seront appuyés par l'Etat sur la base du respect des normes et des critères de performance et seront contrôlés par les ministères en charge de l'éducation ;
- le principe d'imputabilité des acteurs sera renforcé à travers une définition des cahiers de charges pour les principaux responsables jusqu'au niveau déconcentré.

II-2-2-4. La gestion des ressources financières

Afin d'améliorer l'élaboration et l'exécution des budgets-programmes, il conviendra de :

- renforcer les capacités des cadres des structures des ministères en charge de l'éducation en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets programmes ;
- élaborer le manuel de procédures de préparation et d'exécution des budgets-programmes et le mettre en application ;
- rendre opérationnelles les cellules de suivi-évaluation des ministères en charge de l'éducation ;
- renforcer les capacités opérationnelles des Directions de l'Inspection et de la Vérification Interne (DIVI).

Ces actions permettront de maîtriser les procédures de gestion et d'augmenter les taux d'exécution budgétaire.

II-2-2-5. Le pilotage

L'amélioration du pilotage se fera à travers les actions ci-après :

- la mise en place d'un système intégré d'informations qui produise et diffuse en temps réel les informations nécessaires à la gestion du système ;
- l'exploitation des informations dans la prise de décision ;

- la mise en place d'un système de communication adéquat susceptible de permettre non seulement à chaque personnel de disposer des ressources nécessaires à sa bonne information, à l'amélioration de la qualité de son action et à sa formation mais également de répondre au besoin d'information des communautés et des partenaires.

II-2-3 Enseignement secondaire général

Sous-secteur charnière entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire général dans le système éducatif béninois assume deux grandes fonctions :

- accueillir des élèves ayant achevé le cycle de l'enseignement primaire ;
- préparer qualitativement ces élèves à s'adapter à toutes les situations de la vie active ou à accéder à l'enseignement technique ou à l'enseignement supérieur.

L'objectif global du sous-secteur, tel qu'il apparaît dans la lettre de politique éducative est de : « promouvoir l'accès au premier cycle et assurer un enseignement équitable et de qualité pour les deux cycles ».

Au premier cycle, la politique préconisée est d'assurer progressivement une continuité entre le primaire et le premier cycle du secondaire général pour atteindre, à terme, un enseignement de base de 10 ans. Ceci suppose donc :

- l'expansion quantitative du premier cycle autant qu'il est possible logistiquement (constructions de nouveaux collèges et recrutement des enseignants) avec un accent particulier sur la promotion de la scolarisation des filles ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Quant au second cycle, la politique est de préparer qualitativement l'accès à l'enseignement supérieur

II-2-3-1. L'offre éducative et l'équité

II-2-3-1-1. Amélioration de la gestion du flux au niveau du premier cycle

Dans l'enseignement secondaire général, l'offre éducative doit être améliorée pour faire face à l'accroissement des effectifs des élèves (surtout du 1er cycle). Il est utile de rappeler que les effectifs à l'entrée du cycle sont fonction du taux de transition et du taux d'achèvement du primaire. Or, ce dernier doit passer progressivement de 54% actuellement à 110% à l'horizon 2015. C'est dire que tous les enfants qui accèdent au CI ont la chance de parvenir au CM2. En maintenant le taux de transition CM2 – 6^{ème} estimé à 70,6% en 2005, les nouveaux entrants en 6^{ème} seraient de 199 000 en 2015 ; ce qui exigerait i) la multiplication par près de 5 du nombre d'enseignants nécessaires et ii) la création de plus de 60 collèges publics par an contre une moyenne de 20 ces dernières années, sans considérer les difficultés qu'il y aurait à financer cette option.

En raison des difficultés à réaliser de telles ambitions sur un simple plan logistique, l'hypothèse d'un taux de transition du CM2 en 6^{ème} qui passera d'environ 70,6% en 2005 à 55% à l'horizon 2015 a été retenue, soit un taux moyen d'environ 63,3% au cours de la période entre le primaire et le premier cycle du secondaire. Cette option appelle la mise en œuvre des dispositions légales et opérationnelles ci-après :

- actualiser les textes régissant l'institution et l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en 6^{ème} au Bénin et veiller à l'application des textes dans la limite des places disponibles ;
- mettre en place des dispositions de communication en vue de sensibiliser les acteurs sur le texte régissant l'organisation du CEP en faisant ressortir les deux volets certification et entrée en sixième ;
- planifier en fonction des places disponibles ;

- mettre à jour chaque année les données relatives au nombre de places disponibles dans les classes de 6^{ème} des établissements publics pour la rentrée suivante ;
- définir les modalités pratiques d'attribution de ces places disponibles dans les établissements ;
- mettre en œuvre des actions de renforcement et de promotion du secteur privé qui permettront d'accueillir une partie des élèves demandeurs;
- offrir aux déscolarisés n'ayant pas accès au secondaire général premier cycle la possibilité de se faire former dans le système d'apprentissage traditionnel normalisé ou dans les centres de formation professionnelle et de métiers tel que prévu dans l'ETFP.

Sur la base de cette hypothèse, l'effectif du premier cycle passera dans le public d'environ 260 000 en 2005 à 506 000 en 2015 ; ce qui correspond presque au double de l'effectif de départ. L'effectif total des élèves (public+privé) passera de 314 000 en 2005 à environ 632 000 en 2015.

L'offre éducative consécutive en termes d'infrastructures pédagogiques adéquates et de recrutement d'enseignants évoluerait de la manière suivante :

- nombre de salles de classe : 3 366 en 2005 à 8 970 en 2015
- enseignants : 6 610 en 2005 à 19 135 en 2015, toutes catégories confondues, décomposées comme suit :

APE :	1 080 en 2005 à 3 827 en 2015.
Contractuels d'Etat :	429 en 2005 à 7 654 en 2015
Contractuels locaux :	5 101 en 2005 à 7 654 en 2015 (nombre équivalent temps plein).

Une répartition équitable de ces enseignants par département permettra d'assurer une couverture optimale des heures d'enseignement pour toutes les années d'études et dans tous les établissements scolaires.

II-2-3-3-2. Mesures spécifiques pour la promotion de la scolarisation des filles

En raison des disparités entre les taux d'inscription des garçons et des filles au niveau de l'enseignement secondaire général des mesures spécifiques sont envisagées pour promouvoir la scolarisation des filles au premier cycle. Il s'agit de :

- la mise en œuvre d'une politique nationale et d'un mécanisme de soutien pour favoriser l'accès et le maintien des filles au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire général ;
- l'évaluation du fonctionnement des foyers de jeunes filles existants en vue des mesures correctives à prendre pour leur renforcement ;
- l'élaboration et la mise en place d'un programme de tutorat pour les élèves filles au niveau des communes ;
- l'élaboration et la mise en place d'un programme de répétition (soutien scolaire) pour les élèves filles au niveau des communes notamment défavorisées.

II-2-3-3-3. Amélioration de la gestion des flux au niveau du second cycle

Il est envisagé que la régulation des flux d'étudiants ayant accès au supérieur soit préparée par celle qui permet l'accès au second cycle du secondaire. Dans cette perspective, le taux de transition entre le premier cycle et le second cycle avoisinera les 30% en 2015 (moyenne d'environ 38,8% sur la période). Cette option appelle également l'adoption des dispositions légales et opérationnelles suivantes :

- élaborer un nouveau texte réglementaire portant institution et organisation de l'examen du BEPC. Le BEPC à l'instar du CEP, aura deux fonctions :
 - une fonction d'examen final du premier cycle ;
 - une fonction de concours pour accéder en classe de seconde (en prenant en compte d'une part : les matières littéraires et d'autre part, les matières scientifiques)
- planifier en fonction des places disponibles ;
- mettre à jour chaque année les données relatives au nombre de places disponibles dans les classes de seconde des établissements publics pour la rentrée suivante ;
- définir les modalités pratiques d'orientation des élèves selon le nombre de places disponibles par séries (scientifique et littéraire) ;
- mettre en œuvre des actions de renforcement et de promotion du secteur privé qui permettront d'accueillir une partie des élèves ;
- offrir aux déscolarisés qui n'ont pas eu accès au secondaire général second cycle, la possibilité de se faire former dans le système d'apprentissage traditionnel ou dans les centres de formation professionnelle et de métiers.

Le nombre des élèves qui accèdent à la première année du second cycle passera de 22 300 en 2005 à environ 40 000 en 2015 ; soit presque le double.

Le nombre total d'élèves progressera d'environ 63 600 en 2005 à environ 124 700 en 2015. Celui du public passera de 53 200 à 99 800 au cours de la même période.

L'offre éducative conséquente en termes d'infrastructures pédagogiques adéquates et de recrutement d'enseignants évoluerait de la manière suivante :

- nombre de salles de classe : 792 en 2005 à environ 1 980 en 2015 ;
- enseignants : 1 847 en 2005 à 5 344 en 2015, toutes catégories confondues, décomposées comme suit :

APE :	445 en 2005 à 2 138 en 2015
Contractuels d'Etat:	319 en 2005 à 1 870 en 2015
Contractuels locaux :	1 083 en 2005 à 1 336 en 2015 (nombre équivalent temps plein).

II-2-3-4-4. Mesures pour accompagner la gestion des flux au niveau des deux cycles

Pour l'atteinte des objectifs de la gestion des flux au niveau des deux cycles, la principale mesure à mettre en œuvre concerne la diminution du taux de redoublement (de 20,8% en 2005 à 10% dès 2010 au premier cycle et de 16% en 2005 à 10% dès 2010 au second cycle). Pour ce faire, il faudra :

- sensibiliser les acteurs sur les méfaits du redoublement à travers une bonne politique de communication ;
- prendre des mesures administratives visant à réduire le redoublement ;
- revoir les curricula pour rendre perceptible la cohérence entre les différentes années d'études ;
- améliorer les conditions d'enseignement et renforcer la qualification des enseignants ;
- renforcer la rétention dans le cycle de 69% en 2005 à 90% en 2015;
- accroître l'effectif des élèves scolarisés dans le privé :
 - i. de 17% en 2005 à 20% en 2015 au 1^{er} cycle grâce à une subvention évaluée en moyenne à 12 500 F CFA par élève et par an à partir de 2008 ;
 - ii. 16% en 2005 à 20% en 2015 au 2nd cycle.

Au total, au cours de la décennie, des efforts seront faits pour assurer une couverture équitable des besoins en infrastructures et en enseignants, indépendamment des actions à engager en vue de l'amélioration de la qualité.

II-2-3-2. La qualité de l'enseignement

Dans l'enseignement secondaire général, l'amélioration de la qualité de l'enseignement suppose la mise en vigueur de programmes d'enseignement adaptés au profil de l'élève à former, ainsi que du renforcement de l'environnement de l'action pédagogique (outils, formation des personnels enseignants et d'encadrement, évaluation des apprentissages).

Le diagnostic de l'enseignement secondaire général a révélé des taux moyens de redoublement particulièrement élevés (taux de redoublement : environ 20,8% en 2005 pour le 1^{er} cycle et 16% pour le 2nd cycle), d'où la mauvaise rétention constatée. Celle-ci n'est que le résultat de la somme conjuguée de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel enseignant, de l'encadrement pédagogique peu satisfaisant et de l'inadéquation entre les formes, les contenus d'enseignement et les besoins de la société.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les établissements du secondaire général est donc une préoccupation majeure dans la stratégie de développement du secteur éducatif pour les dix prochaines années. C'est pour cela qu'un accent particulier est mis sur la mise en vigueur de programmes d'études qui, tout en assurant une articulation efficiente entre le primaire et le secondaire, prépare l'élève à s'adapter à toutes les opportunités de formation professionnelle à la fin du premier cycle et à se préparer éventuellement pour son inscription dans l'enseignement supérieur avec toutes les chances de réussite.

Cette stratégie va s'articuler autour de six grands axes :

- amélioration de la rétention ;
- renforcement et l'amélioration de l'encadrement pédagogique ;
- mise à disposition à temps des intrants pédagogiques dans les établissements et le suivi de leur gestion ;
- amélioration du contenu des apprentissages ;
- amélioration des évaluations pédagogiques en classe ;
- promotion du bien-être en milieu scolaire.

Premier axe stratégique :

- adoption de dispositions réglementaires pour réduire les taux de redoublement en les faisant passer au premier cycle de 20,8% à 10% et au second cycle de 16% à 10% ;
- amélioration de l'orientation scolaire des élèves en fin de 1^{er} cycle.

Deuxième axe :

- formation initiale et continue des enseignants ;
- formation du personnel d'encadrement et de contrôle (CP et Inspecteurs) ;
- adoption de dispositions pédagogiques pour l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans le système formel.

Troisième axe :

- fourniture de manuels scolaires aux élèves à raison d'un livre pour deux élèves au 1^{er} cycle et d'un livre par élève au second cycle dans les matières fondamentales ;
- dotation des établissements en matériels didactiques et matériels scientifiques en quantité et en qualité ;

Quatrième axe :

- finalisation et la généralisation progressive des programmes d'études pour le 1er cycle selon l'approche par compétences ;
- renforcement des capacités des professeurs à exécuter ces nouveaux programmes du 1er cycle ;
- élaboration, l'expérimentation et la mise en place progressive des nouveaux programmes du second cycle ;
- renforcement des activités des centres de documentation d'établissements
- intégration de l'outil informatique aux situations d'apprentissage dans les classes.

Cinquième axe :

- amélioration du système d'évaluation des connaissances des apprenants ;
- formation des enseignants et du personnel d'encadrement pour le nouveau système.

Sixième axe :

- amélioration de la santé en milieu scolaire ;
- éveil des élèves pour une participation citoyenne à l'intégration de leur école dans le milieu ;
- promotion du bien être des élèves par les activités sportives, culturelles et artistiques.

Le danger que représentent les IST et le VIH/SIDA pour le développement d'une jeunesse physiquement et civiquement responsable, impose de donner une certaine visibilité à la politique du secteur de l'éducation en la matière. Les actions préconisées rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

Toutes ces stratégies ont conduit à l'identification de :

- 14 actions principales pour atteindre l'objectif d'améliorer l'accès au 1er cycle du secondaire général et de renforcer l'équité ;
- 60 actions principales pour atteindre l'objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- 25 actions principales pour atteindre l'objectif de promouvoir la scolarisation des filles dans le secondaire (1er cycle surtout).

Ces différentes actions sont inscrites dans le programme du sous-secteur dont la mise en œuvre se fera en trois phases.

II-2-4 Enseignement technique et formation professionnelle

Les objectifs fixés au sous-secteur de l'ETFP visent l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, l'amélioration de la qualité et de l'équité, de la gestion et du pilotage du système. C'est à cette fin que les stratégies qui vont orienter les actions du plan décennal ont été élaborées.

II-2-4-1. Adaptation des formations aux besoins du marché du travail

Il s'agit de mettre en place un système de pilotage de l'ETFP par la demande du marché du travail. L'accent sera mis sur le développement et la diversification de l'offre éducative.

II-2-4-1-1. Pilotage par la demande du marché du travail

Le but poursuivi est d'améliorer l'efficacité externe de l'ETFP en définissant et en offrant des formations qui répondent aux besoins du marché du travail et qui tiennent compte des priorités de développement économique et social de l'Etat. Pour y parvenir :

- des études d'opportunité d'emploi dans les secteurs porteurs de l'économie seront réalisées. Les informations élaborées par les structures spécialisées comme l'Observatoire de l'Emploi et l'INSAE seront capitalisées. Une étude comparative des coûts de formation par apprentissage et de formation classique sera réalisée et permettra de choisir des options efficaces de formation.
- un cadre de concertation entre acteurs et partenaires de l'ETFP a été créé. Il s'agit du Conseil National de l'ETFP dont l'opérationnalisation prévue par le plan permettra une meilleure connaissance des besoins du marché du travail et des exigences des métiers surtout dans les filières de l'agriculture et de l'industrie. Le cadre impulsera une bonne implication des professionnels dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations.
- un cadre juridique sera défini pour le développement du partenariat École/Entreprise. Ceci permettra d'instituer et de renforcer les stages en entreprise des apprenants.

Un système global d'évaluation de l'adéquation formations-emplois sera opérationnalisé avec le démarrage des activités du Conseil National de l'ETFP. De même, les recommandations découlant de l'élaboration du schéma directeur par le cabinet TECSULT seront prises en compte. Un tableau de bord des formations techniques et professionnelles sera élaboré.

II-2-4-1-2.. Développement et diversification de l'offre éducative

Il s'agira de :

- adapter la carte scolaire aux nécessités et aux atouts régionaux. A cette fin :
 - les critères de localisation des nouveaux établissements tant publics que privés ainsi que des offres de formation seront redéfinis ;
 - il sera procédé au redéploiement des offres de formation des établissements pour tenir compte des opportunités d'emploi dans les départements ;
 - la capacité d'accueil sera accrue par la rénovation de 04 établissements, l'achèvement des 03 en cours et la construction de 26 nouveaux conformément aux normes à élaborer et relatives aux infrastructures et installations des collèges, lycées, Centres de Métiers (CM) et Centres de Formation Professionnelle (CFP).
- Renforcer les personnels enseignants en assurant :
 - leur formation continue selon un plan de formation élaboré et vulgarisé ;
 - la formation initiale des nouveaux enseignants recrutés conformément au document de politique de recrutement et de formation en ce qui concerne les effectifs répartis pour moitié entre agents permanents et contractuels de l'Etat, l'autre moitié étant constituée de contractuels locaux. Les différentes formations doivent prendre en compte les maîtres artisans formateurs dans les Centres de Métiers (CM) et les Centres de Formation Professionnelle (CFP).
 - la formation des professeurs dispensant des matières générales aux compétences spécifiques de l'enseignement technique.
- Développer des offres de formation de courte durée (03 à 06 mois) en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés. Dans ce cas, il faudra :
 - réaliser une étude sur l'accès des handicapés à la formation technique et professionnelle ;
 - réaliser l'étude de besoins de formation pour cerner les profils des autres groupes défavorisés, la répartition géographique, les effectifs relativement aux besoins identifiés ;
 - sensibiliser les groupes cibles et les responsables de leurs communautés en utilisant les radios de proximité ;

- assurer la préparation pédagogique des enseignants et formateurs à impliquer ;
 - subventionner les établissements et centres de formation publics et privés sélectionnés pour assurer la formation chaque année en moyenne, de 300 jeunes dont 50% de filles suivant des critères bien définis ;
 - faire un plaidoyer auprès des communautés et des associations pour mobiliser des ressources complémentaires pour le développement des formations des groupes défavorisés.
- Améliorer l'inscription des jeunes dans l'ETFP et leurs choix des spécialités par :
 - la mise en place d'un cadre de concertation MEPS et MESFP pour une meilleure orientation des élèves ;
 - l'organisation tous les deux ans de journées portes ouvertes dans les établissements et centres de formation et de métiers ;
 - l'organisation du salon de l'ETFP tous les deux ans, alternativement avec les journées portes ouvertes ;
 - l'évaluation de l'action du PDIP pour procéder à son recadrage et à son développement.

II-2-4-2. Amélioration de la qualité et de l'équité

Les stratégies définies ont mis l'accent sur l'amélioration de la formation professionnelle, de l'efficacité interne du système, de l'encadrement pédagogique et de la qualité de l'offre. Il s'agira aussi d'introduire dans l'ETFP de nouveaux modes de formation, de réviser et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de promouvoir la scolarisation des filles.

II-2-4-2-1. Structuration et normalisation de la formation professionnelle continue et l'apprentissage

Les stratégies préconisées visent l'élaboration du cadre juridique et pédagogique de la formation par apprentissage en particulier de type dual. Il s'agit notamment d'accroître l'implication du secteur formel dans l'apprentissage par :

- l'identification des besoins du marché de l'emploi en qualifications ;
- l'élaboration de programmes conformément aux métiers porteurs identifiés ;
- la conceptualisation et la vulgarisation de nouveaux modes d'apprentissage ;
- la mise en service de nouveaux centres de formation professionnelle surtout dans les milieux où les collèges d'enseignement technique sont inexistantes ;
- l'appui technique et la promotion des centres de formation professionnelle privés en partenariat avec les communes ;
- l'introduction des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des Certificats de Qualification aux Métiers (CQM) pour contribuer à la normalisation et à la valorisation de l'apprentissage traditionnel ;
- le développement de la formation continue des professionnels en cours d'emploi.

II-2-4-2-2. Amélioration de l'efficacité interne du système

Il est préconisé de :

- renforcer le suivi des résultats scolaires des apprenants ;
- redéfinir le contrôle continu dans les établissements et de mieux le rapprocher des contenus et conditions de formation ;
- améliorer l'élaboration des épreuves, l'organisation des examens pour en garantir la qualité et la crédibilité.

Le mécanisme d'attribution de prix aux meilleurs élèves sera révisé afin de mieux adapter les critères aux spécificités des différents métiers, objet des formations.

II-2-4-2-3. Amélioration de l'encadrement pédagogique

La construction et la mise en service de l'Institut National Pédagogique de l'ETFP favoriseront les formations initiales et continues des formateurs des centres, des personnels administratifs et d'encadrement de l'ETFP ainsi que le recyclage des enseignants.

Afin de renforcer l'inspection pédagogique dans les établissements publics et privés, les conseillers pédagogiques nommés seront systématiquement formés. L'effectif des inspecteurs sera renforcé grâce à la formation de 09 nouveaux inspecteurs.

II-2-4-2-4. Amélioration de la qualité de l'offre de formation

La stratégie est axée sur l'introduction de nouveaux modes de formation pour tendre vers plus de pédagogie différenciée. A cette fin, il faut :

- réaliser une étude sur l'introduction de nouveaux modes de formation dans les filières ;
- élaborer et valider les dispositifs pédagogiques relatifs aux modes de formation ;
- former les responsables pédagogiques des établissements et centres de formation sur la gestion des nouveaux modes de formation.

L'environnement didactique des établissements sera amélioré par :

- le renforcement de l'équipement pédagogique et didactique de 04 établissements existants et non rénovés ;
- l'institution, la construction et la mise en service des Centres de Documentation et d'information (CDI) des établissements d'ETFP en visant un ratio de 1 manuel de spécialité pour 4 élèves. Les documentalistes qui auront la charge de ces centres recevront une formation spécifique ;
- la dotation des CM et CFP en manuels de spécialité.

L'intégration de la culture d'entreprise dans les programmes, couplée à l'organisation des stages en entreprises contribuera à la promotion de l'initiative privée chez les « finissants » de l'ETFP. A cet effet, le protocole de leur accompagnement sera défini et mis en œuvre dans tous les établissements.

Les formations sur mesure offertes actuellement par les collèges et lycées aux actifs en cours d'emploi seront développées et diversifiées. Le plaidoyer pour la contribution des entreprises sera organisé dans le cadre des activités du Conseil National de l'ETFP.

II-2-4-2-5. Révision et mise en œuvre de nouveaux programmes

Les programmes à élaborer le seront selon l'approche par compétences. Il est convenu donc de définir et de spécifier les procédures d'élaboration et de révision de 13 anciens programmes selon l'approche par compétences et d'en assurer progressivement la réécriture.

Les 5 programmes révisés selon l'approche par compétences seront implantés en priorité.

Les nouveaux programmes à élaborer seront définis à l'issue des études de besoins du marché du travail.

Dans le cours terme, la priorité sera accordée à l'élaboration des programmes des CM et CFP.

II-2-4-2-6. Promotion de la scolarisation des filles

Les stratégies définies sont fondées sur la communication, la protection légale et des mesures incitatives. Il s'agira dès à présent de favoriser la présence des filles dans les examens de CQP et CQM en élaborant et en mettant en exécution des formations par apprentissage plus adaptées à leurs besoins et aspirations. A cette fin, une étude sera réalisée pour déterminer les secteurs ouverts au recrutement féminin dans les traditions béninoises et susceptibles d'être pourvus en apprentissage dual.

Les stratégies permettront aussi d'améliorer l'inscription des filles dans l'ETFP en général et en particulier de porter leur effectif à 25% des inscrits à l'horizon 2015 dans les filières industrielles et agricoles. Il s'agit spécifiquement de :

- Réaliser une étude sur l'accès des filles en enseignement technique dont les résultats serviront à orienter les actions à mener ;
- Accroître l'inscription des filles dans les filières industrielle et agricole grâce à :
 - la médiatisation des modèles de filles/femmes,
 - l'octroi de prix spéciaux pour les filles méritantes,
 - la médiatisation des offres de formation initiale et continue en leur direction,
 - la sensibilisation des parents pour les inscrire,
 - la définition et la mise en œuvre de critères différenciés en faveur des jeunes filles pour l'accès aux filières industrielles et agricoles existantes consistant en octroi de bourses et autres appuis matériels ;
- Rendre l'environnement scolaire ETFP favorable au maintien des filles dans le système. A cette fin, il a été retenu de :
 - actualiser et vulgariser les textes protégeant les mineurs et les filles en milieu scolaire,
 - mettre en place un système de suivi des filles inscrites dans l'ETFP,
 - améliorer l'encadrement pédagogique des filles dans la filière STAG,
 - poursuivre la construction de dortoirs des filles dans les établissements de l'ETFP ;
- Créer de nouvelles spécialités porteuses pour les filles dans l'industrie et l'agriculture.

II-2-4-3. Amélioration de la gestion et du pilotage

Les stratégies formulées visent le développement de la concertation entre établissements, le suivi des formés, l'ingénierie d'aide à la décision, le fonctionnement efficace des établissements et celui de l'administration centrale.

II-2-4-3-1. Mise en place d'un cadre de concertation des établissements

Le but poursuivi est de mettre en réseau les établissements publics et privés, de mobiliser les acteurs de proximité des établissements pour instaurer une vie scolaire favorable à la réussite des apprenants. Les actions à mener doivent concourir à :

- Réorienter la mission et restructurer le Conseil Consultatif National de l'ETFP et ses démembrements régionaux afin de le positionner sur la vie scolaire c'est-à-dire :
 - informer et orienter les élèves ;
 - réduire l'échec, les absences et abandons scolaires ;
 - prévenir et lutter contre les déviances (toxicomanie, violence...) ;
 - éduquer à la sécurité ;
 - favoriser la culture ;
 - mieux faire vivre l'apprentissage de la démocratie dans les établissements ;
 - mieux faire vivre les droits et devoirs des élèves.

- Mettre en place le réseau d'échanges entre établissements publics et privés pour partager les expériences pédagogiques et diffuser les innovations. A cette fin, le cadre d'échange doit être défini et organisé sur la base de textes partagés par tous.

II-2-4-3-2. Mise en place d'un système d'informations et de suivi des formés

La stratégie identifiée est de créer un système d'informations base/apprenants. Il faut donc :

- redéfinir les indicateurs de performance ;
- déterminer les procédés, les outils de collecte et de traitement des informations auprès des formés, des employeurs et autres sources ;
- produire des informations sur les apprenants et la situation professionnelle des formés ;
- éditer régulièrement l'annuaire statistique de l'ETFP.

L'étude en cours pour la mise en place du système d'informations organisationnel sera achevée et le système sera rendu opérationnel.

II-2-4-3-3. Mise en place d'un système d'ingénierie d'aide à la décision

La stratégie va favoriser la veille technologique, la dissémination du plan décennal et concourir à l'activation du système de monitoring du sous-secteur. Les actions suivantes seront menées :

- Assurer la veille technologique et pédagogique par :
 - la mise en place à la DIIP d'un système d'informations sur les avancées technologiques ;
 - la mise en place d'un réseau d'échanges pédagogiques entre les établissements en utilisant les technologies d'information et de communication en éducation (TICE) ;
 - la vulgarisation des technologies endogènes porteuses et la promotion des TICE.
- Activer le système de monitoring de la DPP en recrutant et en formant le personnel puis en assurant l'équipement adéquat des services.

II-2-4-3-4. Amélioration de la gestion et le fonctionnement des établissements de formation

Il s'agira de :

- mettre en œuvre de nouvelles règles de gestion des établissements et centres de formation professionnelle et de métiers pour lesquels des manuels de procédure seront élaborés et vulgarisés. Les dispositions de vérification administrative et financière qui seront définies doivent être rigoureusement appliquées.
- procéder à l'évaluation des diverses contributions des entreprises à la formation technique et professionnelle surtout l'appui des Unions des Producteurs qui octroient des bourses et donnent des appuis matériels aux apprenants ainsi que les entreprises qui prennent en charge des stagiaires pour leur entretien et hébergement. Des propositions seront formulées pour encourager ces initiatives.
- calculer la part de la taxe d'apprentissage dans le financement de l'ETFP et de réalise un plaidoyer en direction des entreprises pour susciter le renforcement de leurs contributions au financement de l'ETFP.
- renforcer les capacités des personnels de direction des établissements en les formant sur les procédures de gestion, l'élaboration et l'exécution des projets d'établissement.
- développer des attitudes préventives de santé auprès des usagers de l'école par :
- la sensibilisation des acteurs de l'école sur les questions de santé en milieu scolaire, la sécurité et l'ergonomie ;
- le développement des modules de formation sur les pratiques préventives contre les maladies récurrentes,
- la sensibilisation des acteurs de l'école sur les IST et le VIH/SIDA en prenant en compte le danger qu'ils représentent pour la jeunesse ;les actions préconisées rentrent dans le cadre de l'orientation définie au plan national.
- développer les activités sportives et culturelles en milieu scolaire. A cette fin, il faut :

- redéfinir la politique de développement du sport et des activités culturelles dans les établissements,
- sensibiliser les acteurs et appuyer les programmes d'activités culturelles dans les établissements.
- assurer le fonctionnement des établissements grâce à l'octroi des subventions et à l'attribution des bourses de formation aux élèves des établissements de l'ETFP.

II-2-4-3-5. Fonctionnement de l'administration centrale

Les stratégies vont permettre de renforcer les capacités des personnels de l'administration centrale. Une ligne budgétaire sera inscrite pour l'exécution de leur plan de formation continue.

L'allocation des biens et services nécessaires au fonctionnement des directions sera maintenue et renforcée progressivement. Le renforcement des capacités des directions sera poursuivi.

II-2-5 Enseignement supérieur

Le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pour objectif, d'une part de former pour le Bénin, des cadres compétents et compétitifs pour les besoins de l'économie moderne et capables d'impulser le développement, d'autre part, de promouvoir la recherche scientifique et technologique appliquée.

Toutefois, depuis la création en 1970 de la première université publique à ce jour, l'Enseignement Supérieur est confronté à de nombreux problèmes qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

L'essentiel de ces problèmes se présente comme suit :

- accès tributaire d'une demande non solvable de formation à cause de l'insuffisance des infrastructures académiques et pédagogiques et absence de mesures de régulation des flux ;
- insuffisance numérique et qualitative des enseignants chercheurs ;
- faiblesse de l'efficacité interne et externe résultat de l'inadéquation de la formation avec le marché du travail ;
- équité et gestion des ressources financières peu performantes;
- existence de handicaps structurels au développement de la recherche scientifique appliquée.

II-2-5-1. Accès, gestion des flux et infrastructures

De 1994 à 2005, l'effectif des étudiants du public est passé de 9 964 à 33 287, celui des établissements privés d'enseignement supérieur de 751 à 7 411. La situation de 2005 présente un accroissement de l'effectif d'étudiants qui passe à 42 197, dont 34 415 dans le public et 7 782 dans le privé.

L'effectif des étudiants du public pendant cette période a donc plus que triplé, soit un accroissement de 234% au moins. Il convient de préciser cependant que cette croissance a été très forte au cours des cinq dernières années avec une moyenne de 17% par an.

Sur le plan des infrastructures, des efforts d'investissement ont été faits depuis 1970 et surtout entre 1981 et 1994. Le nombre de salles de cours, bibliothèques, laboratoires, ateliers et amphithéâtres est passé de 58 à 293. Malgré ces efforts, les infrastructures sont très insuffisantes face à la demande de formation.

En 2002 pour un effectif de 20 175 étudiants, dans les facultés classiques sur le campus d'Abomey-Calavi, il n'y a que 4 104 places disponibles, soit un déficit de 16 071 places. En 2005, ce déficit est passé à 20 452 places.

A l'Université de Parakou, la situation n'est pas meilleure : l'effectif attendu en première année en 2001-2002 était de 400 étudiants. Mais 2 063 étudiants ont été inscrits en 2002-2003, il s'en est suivi un déficit de 1 663 places qui est passé à 2 680 en 2004. Ce déficit persiste encore à ce jour.

Les infrastructures disponibles ne sont donc pas à la hauteur de la demande.

Cette forte pression d'entrée dans les Universités publiques est la résultante de l'absence de systèmes de régulation des flux au niveau du secondaire et du supérieur. Il serait indispensable de maîtriser les effectifs du pré-universitaire car cet accroissement exponentiel des effectifs n'est pas soutenable à long terme et pose déjà de grands problèmes. A cet effet, en plus des modalités de régulation prévues au niveau du secondaire général qui, certainement, contribueront à assurer la maîtrise des flux au supérieur, d'autres dispositions sont prévues en vue de contenir les effectifs à leur niveau actuel. Il s'agit, dans la perspective de la rationalisation des flux d'étudiants de respecter les textes relatifs à la scolarité, d'actualiser des textes d'admission existants et suivre leur mise en œuvre, de revoir les conditions d'octroi des bourses et secours universitaires et de renforcer le suivi pédagogique.

II-2-5-2. Qualité et équité

II-2-5-2-1. Encadrement

Pour un effectif total de 34 415 étudiants dans les deux Universités publiques, il n'y a qu'environ 696 enseignants toutes catégories confondues ce qui donne un rapport de 01 enseignant pour 49 étudiants au lieu de 01 pour 15, prévu par les normes internationales. Le taux d'encadrement pédagogique est donc faible. Il est le résultat d'une croissance accrue des effectifs d'étudiants par rapport à l'offre d'enseignants. La maîtrise des flux et la nécessité de recruter des enseignants en nombre suffisant deviennent incontournables. Au plan qualitatif, l'effectif des professeurs assistants a augmenté constamment tandis que celui des professeurs titulaires tend à se stabiliser.

II-2-5-2-2. Programmes, matériels didactiques et formation des enseignants

Les programmes d'enseignement, de façon générale, sont en inadéquation avec leur objet. La prévalence de ces programmes fortement théoriques et limités à la maîtrise cognitive des disciplines ne favorise pas l'acquisition de savoir-faire, de compétences et/ou des aptitudes. De plus, le rythme de leur révision et des réformes pédagogiques et d'évaluation des programmes est irrégulier. Quant aux matériels didactiques et de laboratoire, il est impérieux de prendre des mesures pour palier à leur vétusté, leur obsolescence, leur insuffisance et parfois leur inexistence.

Les bibliothèques sont très peu fournies en documents de base. Les quelques ouvrages qu'on y trouve sont, pour la plupart, de vieilles éditions de mémoires et de thèses passés.

II-2-5-2-3. Efficacités interne et externe

a) Efficacité interne

Le rendement interne à l'enseignement supérieur est très faible, particulièrement au premier cycle.

b) Efficacité externe

L'inadéquation des produits de l'enseignement supérieur avec les domaines de qualification pour les différents secteurs de l'économie engendre depuis 1986 un taux de chômage de plus en plus élevé de diplômés.

II-2-5-2-4. Equité

a) Disparité entre les établissements

Les établissements de formation professionnelle accueillent 20% de l'effectif total des étudiants inscrits dans les Universités nationales tandis que les facultés classiques accueillent 80%.

b) Disparité selon le sexe

Le fort taux de croissance de l'effectif des étudiants dans les Universités nationales fait apparaître une grande disparité entre les filles et les garçons.

A l'Université Nationale du Bénin, le pourcentage des garçons était de 81,75% contre 18,25% pour les filles au cours de l'année universitaire 1995-1996. Ces pourcentages sont passés à 77,83% pour les garçons et à 22,17% pour les filles en 2001 et la même tendance se poursuit.

Cette disparité n'est que le reflet de celle observée dans l'enseignement secondaire général où par exemple, le taux de réussite des filles au BAC était de 30,27% en 2004.

II-2-5-3. Gestion et pilotage

II-2-5-3-1. Cadre institutionnel

Le cadre réglementaire régissant cet ordre d'enseignement présente des insuffisances, notamment en ce qui concerne :

- le pilotage du système ; il n'y a pas un système de planification opérationnelle basé sur la définition d'une stratégie d'ensemble du secteur ;
- l'absence d'un mécanisme précis de régulation des flux d'une part, dans une perspective interne au système, et d'autre part par référence au marché du travail ;
- l'absence d'un régime financier propre aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche leur garantissant une autonomie suffisante assortie d'une obligation de résultats ;
- l'absence d'un cadre de concertation entre le monde universitaire et le monde des affaires (industrie, consommateurs, artisans ...)
- le financement du secteur.

II-2-5-3-2. Allocation des ressources

L'allocation des ressources aux différentes entités ne s'appuie ni sur des données réelles ni sur un retour d'informations en provenance des entités, ni davantage sur un cadre stratégique référentiel négocié des activités.

Les Universités publiques tirent pour l'essentiel leurs ressources de la subvention accordée par l'Etat, celle-ci, variant très peu depuis plusieurs années. La subvention de l'Etat représente 77% de leur budget, les droits d'inscription des étudiants 8%, les aides des partenaires au développement 10% et les prestations de services environ 5%. Il y a donc une forte dépendance du budget des Universités des subventions de l'Etat.

Les ressources mobilisées et les ressources par poste font apparaître des déséquilibres et des inégalités lourdes. Les dépenses sociales en faveur des étudiants représentent environ 40% des ressources mobilisées alors que la pédagogie et la recherche ne consomment en moyenne que 19%, les salaires 38%.

II-2-5-4. Recherche scientifique

Dans le domaine de la recherche scientifique et technique, on constate aujourd'hui :

- l'inexistence du personnel scientifique qualifié et des moyens financiers adéquats ;
- le manque de performance, des insuffisances organisationnelles et matérielles ;
- la faiblesse de l'ouverture de la recherche sur les besoins de développement et l'inefficacité des différents centres et instituts de recherche ;
- les difficultés de planification des actions de recherche ;
- les difficultés d'accès à la documentation scientifique internationale ;
- l'insuffisance des laboratoires, des équipements scientifiques et des ressources documentaires ;
- le manque d'incitation à la recherche.

Pour trouver des solutions idoines à tous ces problèmes, des efforts doivent être faits pour permettre à l'enseignement supérieur de jouer son rôle dans la formation des ressources humaines dont le Bénin a besoin pour son développement.

Trois (03) objectifs ont été identifiés. Il s'agit de :

- l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de la qualité et de l'équité ;
- la promotion de la recherche scientifique et technologique en tant qu'outils de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques et actions suivants sont dégagés :

- En ce qui concerne l'amélioration de la gestion du pilotage de l'Enseignement Supérieur :
 - un accent sera mis sur la réorganisation des examens dans les universités. De nouveaux textes fixant les primes et indemnités liées aux examens seront pris. Ce qui facilitera la dynamisation des différentes commissions chargées de l'organisation des évaluations dans les entités et réduira de façon sensible les délais très longs observés aujourd'hui entre la composition et la proclamation des résultats. On assistera aussi à une plus grande objectivité dans les corrections.
 - par ailleurs, pour la maîtrise des flux les infrastructures disponibles n'étant pas à la hauteur de la demande, il est envisagé de stabiliser l'accroissement des effectifs des Universités publiques en vue de passer à 45 000 d'ici à 2015. Pour cela, les textes liés à la scolarisation seront actualisés et appliqués de façon rigoureuse pour mieux rationaliser les flux d'étudiants. Les mesures de régulation prises au début du second cycle du secondaire (pré-universitaire) seront d'un appui certain pour atteindre cet objectif d'ici à 2015. La promotion du secteur privé encouragé à développer des filières professionnalisées permettra d'accueillir certains étudiants qui n'auraient pas réussi à s'inscrire dans les universités publiques.
 - Quant aux œuvres universitaires, la gestion des restaurants et des cités sera confiée au secteur privé selon une procédure faisant appel à la concurrence et conformément à un cahier de charges qui sera élaboré à cet effet dès 2007 en vue de garantir une meilleure qualité des services aux étudiants.
 - Dans le cadre de la démocratisation des structures de gestion des universités, l'organisation des élections démocratiques se poursuivra à tous les niveaux.
- S'agissant de l'amélioration de la qualité, les mesures suivantes seront conjointement mises en œuvre :
 - la réduction progressive du ratio étudiants/enseignant de 170 à 75 en 2015 dans les facultés classiques et son passage de 17 à 20 dans les écoles et instituts. Cela implique un recrutement de 630 enseignants qualifiés, soit une moyenne de 63 enseignants/an avec le développement de la formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs. Un

mécanisme fonctionnel de leur évaluation par des cellules pédagogiques et les étudiants sera opérationnel dès 2008 ;

- La politique de la formation des formateurs sera renforcée avec le transfert des bourses y afférentes du Ministère en charge du Plan à celui de l'Enseignement Supérieur pour une plus grande visibilité. Les Ecoles doctorales des Universités nationales seront mises à contribution pour accroître le nombre des enseignants qualifiés du Supérieur ;
- De même, un système de programmation et de contrôle de l'exécution des programmes académiques participera à l'amélioration de l'efficacité interne des Universités. C'est pourquoi, la création d'un environnement paisible est envisagée avec la mise en place dès 2007 d'une Commission Permanente de Concertation Universitaire qui réunira parents et associations d'étudiants, responsables à différents niveaux des universités, pour œuvrer à la prévention des conflits sociaux ;
- Un effort sera fait sur la période pour l'amélioration de la disponibilité des outils pédagogiques et des infrastructures académiques. Des salles de cours, des amphithéâtres, des laboratoires, des bureaux de professeurs et des bibliothèques seront construits et équipés à partir de 2008 ;
- Sur la période, un effort sera fait pour la professionnalisation des filières existantes. Ces dernières et toutes les nouvelles filières qui seront créées tiendront compte des besoins du marché. De nouveaux programmes seront élaborés et expérimentés. L'Université ouvrira aussi ses portes aux entreprises privées pour mieux prendre en compte leurs préoccupations dans la formation des étudiants. Pour cela, un cadre de concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur sera mis en place dès 2007. De même un système de suivi du devenir des diplômés des Universités sera mis en place avec la création et l'exploitation d'une base de données gérée par les Rectorats ;
- La clé de répartition des ressources des universités révisée en faveur de ces filières accompagnera toutes ces réformes. La mise en place du nouveau système de formation Licence – Mastère – Doctorat contribuera fortement à cette professionnalisation de la formation dans les universités ;
- La recherche de l'équité conduira à la mise en place d'une politique de promotion de l'accès des filles dans les filières professionnalisées. De même, un programme d'appui à l'entrée et au maintien des jeunes filles dans l'enseignement supérieur sera élaboré et mis en œuvre à partir de 2007. Les handicapés bénéficieront aussi d'une attention particulière ;
- En matière de santé, les actions engagées depuis quelques années contre le VIH/SIDA en milieu universitaire, seront renforcées pour réduire le taux de la pandémie dans nos universités. Au-delà de la prise de conscience de l'existence de la maladie, les étudiants et enseignants seront sensibilisés afin d'adopter des comportements responsables en vue de freiner la propagation du SIDA. Un effort supplémentaire devra être fait pour lutter contre d'autres maladies telles que le paludisme et la fièvre typhoïde ;

Les actions préconisées dans la lutte contre les IST et le VIH/SIDA rentrent dans le plan stratégique en cours d'élaboration au niveau du secteur qui tiendra compte de l'orientation définie au plan national. Il a été retenu de développer une collaboration active avec les structures spécialisées telles que les ministères en charge de la santé et de la famille, le PNLS, les ONG.

- Promotion de la recherche scientifique et technique :
la mise en place d'un fond d'appui pour la promotion d'une recherche scientifique et technologique en tant qu'outil de développement est envisagée. Pour une meilleure visibilité, dès 2008, une politique cohérente de la recherche scientifique, technologique et biomédicale sera élaborée et adoptée. Toutes les unités de recherche seront appuyées pour exécuter des programmes en vue de résoudre des problèmes quotidiens de développement.

II-2-6 Sous secteur “alphabétisation et éducation des adultes”

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté par le Gouvernement, après avoir clairement indiqué les manifestations de la pauvreté, met en exergue les segments sur lesquels pourrait s'appuyer la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Au nombre de ces segments figure l'alphabétisation.

Il est en effet établi aujourd'hui que l'alphabétisation contribue au renforcement et au développement du capital humain.

La mise en œuvre d'un programme cohérent d'alphabétisation permettra donc de renforcer les capacités des analphabètes et d'améliorer leur contribution au processus de décision, de production et au développement socioéconomique du Bénin.

C'est pour cette raison que l'un des quatre (4) axes stratégiques retenus pour la lutte contre la pauvreté est libellé ainsi qu'il suit : « L'amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé primaires et à l'eau potable, la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme ».

Le diagnostic du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes montre que le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus reste encore élevé, 67,4% dont 78,1% de femmes sur le plan national avec de fortes disparités entre les départements et les sexes :

Les départements de l'Alibori et de l'Atacora connaissent des taux d'analphabétisme les plus élevés (respectivement 89,5% dont 94,1% de femmes et 85,9% dont 92,4% de femmes) alors que celui du Littoral a le plus faible taux (31% dont 42,8% de femmes).

Le sous-secteur est confronté à des problèmes institutionnels ainsi qu'à des problèmes sur la qualité, la pertinence et l'efficacité avec pour corollaires des dysfonctionnements au niveau institutionnel et des taux d'abandon, d'échec et de rechute dans l'analphabétisme faute de programmes cohérents et pertinents d'alphabétisation initiale, de post- alphabétisation et de formations spécifiques.

En dépit des efforts consentis depuis plusieurs décennies, cette tendance persiste et la majorité de la population active béninoise, environ 2 361 000 personnes âgées de 15 ans et plus (RGPH 3 : 2002) continue d'être victime des pires méfaits de l'analphabétisme.

Les actions mises en œuvre jusqu'à ce jour n'ont pas permis de corriger les dysfonctionnements observés dans le sous-secteur. Elles n'ont pas abordé les préoccupations de façon globale. Des initiatives louables prises de façon isolée n'ont pas tenu compte des interactions nécessaires avec les autres composantes du système éducatif béninois.

L'arrimage du sous-secteur de l'alphabétisation au secteur de l'éducation préconisé dans la politique éducative permettra d'insérer les activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans un dispositif d'ensemble qui vise à offrir à toute la population béninoise une éducation de qualité.

Dans cette optique, la politique d'alphabétisation basée sur la stratégie du « Faire- faire », vise entre autre, à réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans de 63% à 50% à l'horizon 2015, et notamment celui des femmes et des jeunes filles de 50%.

Quatre sous objectifs ont été identifiés pour la mise en œuvre de la nouvelle politique :

- accès équitable aux programmes d'alphabétisation ;
- promotion de l'alphabétisation des femmes ;
- amélioration de la qualité des ressources humaines, des programmes et curricula ainsi que du système de suivi- évaluation ;
- amélioration du pilotage et la gestion du sous-secteur.

II-2-6-1. Perspectives

II-2-6-1-1. Sur le plan institutionnel :

- le projet de texte de la version révisée de la DEPOLINA sera validé par l'ensemble des acteurs et soumis au Conseil des Ministres pour adoption. Il sera ensuite procédé à la multiplication dudit document et à sa vulgarisation dès son adoption ;
- la restructuration du sous-secteur a conduit à la création d'une Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes. La mission qui lui est assignée et son organisation interne favoriseront la participation des communautés à la base au développement durable, à la consolidation de la démocratie grâce à la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes d'alphabétisation ;
- l'actuelle structure de concertation qu'est le Conseil National de l'Alphabétisation et de l'éducation des adultes (CNAEA) sera dynamisée ;
- il sera mis en place un mécanisme de collaboration opérationnelle entre les structures en charge de l'alphabétisation d'une part et entre ces dernières et les autres acteurs du sous-secteur ;
- un budget programme (avec contrat d'objectifs) spécifique pour la période 2006- 2008 a été élaboré. Il sera mis en place une cellule de suivi- évaluation du sous-programme « Promotion de l'alphabétisation et de l'Education des Adultes ».

II-2-6-1-2. Sur le plan opérationnel :

- Le processus de recrutement d'un consultant pour aider à opérationnaliser la stratégie du faire- faire est amorcé. Les résultats de l'étude sont attendus et permettront de démarrer la mise en œuvre de la stratégie du faire- faire ;
- Une étude d'identification des initiatives existantes en matière d'éducation non formelle des enfants de la tranche d'âge de 9 à 14 ans sera réalisée ; elle permettra d'élaborer un programme spécifique d'alphabétisation et d'éducation au profit de cette tranche d'âge ;
- Un mécanisme de suivi des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes par les communautés sera rendu systématique ;
- Le cumul des alphabétisés en langues nationales passera de 457 042 en 2005 à 1 132 462 en 2015 en matière d'accès équitable des analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- Le nombre de femmes alphabétisées en langues nationales passera de 122 920 en 2005 à 245 200 en 2015 ;
- Un système d'information sera mis en place ; de même, le système de planification et de gestion des structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes sera amélioré. Il est également prévu le renforcement des capacités des structures à travers la formation des cadres et le renforcement des capacités des opérateurs privés agréés.

Pour atteindre ces objectifs, des stratégies et des actions ont été identifiées.

a) Accès et équité

Au niveau de l'accès équitable des analphabètes de la tranche d'âge de 9 à 14 ans et de celle de 15 à 49 ans aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, sept (7) stratégies ont été identifiées :

- améliorer les programmes et les outils de formation ;
- renforcer les infrastructures d'alphabétisation ;
- renforcer la mobilisation des opérateurs dans la lutte contre l'analphabétisme ;
- faire organiser les activités d'alphabétisation ;
- mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation des activités pédagogiques ;
- mettre en place un système d'incitation à la production d'œuvres écrites en langues nationales ;

- élaborer et mettre en œuvre un programme spécifique d’alphabétisation et d’éducation au profit des enfants de la tranche d’âge de 9 à 14 ans.

La mise en œuvre de ces stratégies permettra de disposer de programmes éducatifs adaptés aux besoins des bénéficiaires, et notamment de programmes spécifiques à l’intention des femmes, des jeunes filles, et des enfants de 9 à 14 ans.

Il sera accordé une attention particulière aux préoccupations liées à la parenté responsable et aux IST/VIH-SIDA dans l’élaboration et la mise en œuvre de programmes spécifiques.

b) Qualité

Il sera nécessaire de renforcer les capacités des ressources humaines d’une part, et d’adapter les programmes et curricula aux besoins en formation des bénéficiaires d’autre part.

c) Efficacité

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie du « faire- faire », une étude sera réalisée en vue de l’élaboration d’un mode opératoire qui sera validé par l’ensemble des opérateurs et les partenaires techniques et financiers.

Cette étape sera suivie du recrutement des opérateurs chargés d’assurer la formation des apprenants et de la mise en œuvre des activités de formation proprement dite dans les centres d’alphabétisation. Ainsi, l’Etat ne sera plus l’acteur quasi exclusif du sous-secteur, mais collaborera avec des opérateurs privés ayant des cahiers de charges précis.

Préalablement, un répertoire des opérateurs en alphabétisation sera mis à jour et des rencontres périodiques seront organisés pour la collecte des données fiables sur les différentes interventions en matière d’alphabétisation et d’éducation des adultes au niveau opérationnel. Cela évitera la dispersion des efforts observée au niveau des opérateurs.

Un nouveau système de suivi- évaluation sera expérimenté dans tous les cycles d’alphabétisation pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des programmes d’une part et améliorer la certification des apprentissages, de même que l’évaluation de la mise en œuvre des programmes d’autre part. Dans ce cadre, les communautés à la base seront davantage impliquées dans la conception et la mise en œuvre des programmes d’alphabétisation.

Ces différentes actions seront renforcées par l’élaboration d’une politique de production littéraire en langues nationales. Grâce à la mise en œuvre des orientations, des objectifs et des stratégies qui y seront préconisés, les acquis des personnes alphabétisées pourront être valorisés, pérennisés ; ce qui permettra d’éviter l’analphabétisme de retour.

d) Genre

Au niveau de la promotion de l’alphabétisation et de l’éducation des femmes et des jeunes filles, la stratégie identifiée est relative à la mise en application d’une politique de discrimination positive en matière d’alphabétisation et d’éducation des femmes et des jeunes filles en langues nationales.

Dans ce cadre, un diagnostic sera réalisé pour déterminer les facteurs limitant l’accès des femmes et des jeunes filles. Les résultats du diagnostic permettront d’élaborer et de mettre en œuvre des mesures incitatives en faveur des femmes alphabétisées les plus méritantes pour améliorer en nombre et en qualité la fréquentation des centres par les femmes et les jeunes filles.

e) Gestion et pilotage

Au niveau de l'amélioration de la gestion et du pilotage du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, les stratégies identifiées visent à :

- élaborer et mettre en place un cadre réglementaire propice à la gestion pédagogique, matérielle et humaine des centres d'alphabétisation ;
- renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, ainsi que celles des opérateurs en alphabétisation ;
- rendre fonctionnels le Conseil National de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (CNAEA) ;
- améliorer le management stratégique du sous-secteur ;
- améliorer la communication entre les structures en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes d'une part et entre ces dernières et les autres acteurs du sous-secteur d'autre part ;
- assurer la coordination des interventions des opérateurs agréés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Faire- faire ;
- instaurer et appliquer des sanctions positives ou négatives aux acteurs du sous-secteur selon le cas ;
- améliorer la gestion des ressources financières allouées au sous-secteur.

III SYNTHÈSE DES COÛTS PAR SOUS-SECTEUR ET BESOIN DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Les coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions par sous-secteur sont synthétisés dans le tableau ci-après :

La mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation fait ressortir un besoin de financement d'un montant total de **quatre cent soixante-douze milliards six cent quatre neuf millions (472 689 000 000) de francs CFA dont trois cent vingt milliards neuf cent cinquante –un millions (320 951 000 000) de francs CFA pour l'enseignement primaire**. Ce besoin de financement se décompose comme suit par nature de dépenses :

Tableau : Besoin de financement du PDDSE par nature de dépenses

	Dépenses courantes		Dépenses en capital		Total	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Enseignement Primaire	-165 586	93,5%	-155 366	52,5%	-320 951	67,9%
Hors cycle primaire	-11 451	6,5%	-140 364	47,5%	-151 814	32,1%
Ensemble	-177 037	100,0%	-295 729	100,0%	-472 766	100,0%

CONCLUSION

Ce document présente un résumé des grandes orientations en matière de politique éducative pour la prochaine décennie (2006-2015).

Dans la plupart des cas, un enfant qui entre au CI et qui termine le cycle primaire devient un alphabétisé durable. Une population alphabétisée présente un impact positif sur le développement socio-économique d'un pays d'où la nécessité que tous les enfants du monde et du Bénin puissent achever le cycle primaire et que les adultes analphabètes puissent s'alphabétiser dans des centres réservés à cet effet.

Les orientations de politiques éducatives prises à travers ce document ont été définies en tenant compte d'une scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015, un des objectifs principal du millénaire.

L'atteinte de cette scolarisation primaire universelle tient compte de l'éligibilité du Bénin à l'initiative accélérée (Fast-Track) et a pour conséquence d'astreindre des objectifs spécifiques à chaque sous-secteur en fonction d'une enveloppe budgétaire globale.

Des choix ont donc été opérés comme le développement du préscolaire à travers le mode communautaire, la mise en place d'une politique visant à diminuer les redoublements au primaire comme au secondaire général, la formation initiale et continue des enseignants du primaire par la construction et l'opérationnalisation des Ecoles Normales d'Instituteurs, la régulation des flux au secondaire et plus particulièrement leur maîtrise au niveau de l'enseignement supérieur. La scolarisation des filles et la parité filles –garçons font également partie intégrante de cette politique au niveau de chaque sous-secteur.

Ainsi tracées les lignes directrices qui vont permettre d'atteindre les objectifs d'amélioration de notre système éducatif et promouvoir son développement pour les dix années à venir, il ne reste qu'à envisager les actions concrètes à mener.

ANNEXE : Présentation des scénarios et arbitrages financiers pour la politique éducative au Bénin

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation établi en 2004, et dont la tendance demeure, pointe plusieurs champs sur lesquels des améliorations sont nécessaires, notamment la quantité (un enfant sur deux atteint le CM2), la qualité, la rétention, le redoublement et les disparités (tant suivant le genre que suivant les zones géographiques). Les progrès dans ces domaines passent obligatoirement par une amélioration de la gestion du système et ce, sur trois niveaux : i) l'élaboration d'une véritable politique sectorielle, en fixant les grands arbitrages du secteur sur la base des contraintes et des espaces de liberté existants, ii) la cohérence dans l'allocation des moyens humains et matériels dans les différents départements de notre pays, et, à l'intérieur de chaque département, dans les différents établissements et iii) l'efficacité dans la transformation des moyens mis à disposition des établissements en résultats (acquisitions scolaires).

Les points i) et ii) ont déjà fait l'objet d'un travail dans le cadre de l'élaboration du plan décennal et de l'EPT. Le premier consiste à doter le système de mécanisme d'imputabilité / responsabilité (Qui est responsable de quoi ? Quelles incitations et quelles sanctions ?) et d'instruments techniques (profilage des écoles) pour mieux cibler les établissements défavorisés (soit du fait de leur contexte environnemental, soit du fait des moyens humains et matériels), dans l'allocation des ressources. Le second détermine, dans le cadre d'un autre groupe de travail, les moyens d'améliorer la gestion pédagogique. Ces deux activités donnent des pistes d'actions de politique éducative pour améliorer la situation du secteur mais, ne sauraient, à eux seuls, définir une politique sectorielle dans la mesure où, une cohérence globale est nécessaire tant en termes de gestion de flux d'élèves qu'en termes de soutenabilité budgétaire.

La stratégie du secteur béninois, en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté du pays, ne peut que se situer dans l'articulation des problématiques suivantes :

- organiser le système éducatif pour favoriser la croissance économique considérée comme le principal moteur de la réduction à moyen terme de la pauvreté ;
- cibler les actions pour permettre progressivement aux démunis de profiter des opportunités nouvelles issues de la croissance économique pour sortir de la pauvreté ;
- élaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des deux secteurs (informel et moderne) de l'économie. En premier lieu, le secteur traditionnel, agricole et informel employant la très grande majorité des actifs et qui restera encore, pour la période considérée ici, le fournisseur principal d'emplois à une très large majorité de la population béninoise. En second lieu, le secteur moderne plus productif et en forte croissance, mais qui restera, malgré tout, limité en termes de nombre d'emplois par rapport à la population.

La transcription de ces objectifs généraux en politiques éducatives implique de suivre deux priorités principales : i) assurer l'achèvement universel du cycle primaire en améliorant sa qualité, et ii) assurer le développement en quantité et en qualité de l'enseignement technique et professionnel de l'enseignement supérieur en référence aux demandes de l'économie, sans perdre de vue les besoins de cohérence d'ensemble avec l'expansion des autres niveaux d'enseignement (enseignement maternel, secondaire général 1^{er} et 2nd cycle).

Concernant la stratégie de développement du secteur à l'horizon 2015, on peut regrouper les éléments à considérer dans trois grands blocs : i) ce qui apparaîtrait souhaitable dans un univers peu contraint, ii) ce qui apparaîtrait possible compte tenu des ressources financières (intérieures et extérieures) susceptibles d'être mobilisées, et iii) ce qui apparaîtrait concrètement possible de mettre en œuvre, notamment dans les domaines de la construction des infrastructures et de recrutement des personnels. Le recouvrement des éléments constituant ces trois blocs n'est évidemment que partiel, d'où la nécessité d'examiner avec soin les

capacités concrètes de réalisation mais aussi d'identifier les priorités et les arbitrages financiers qui seront incontournables.

	Souhaits	Statut / finances	Mise en oeuvre
Maternelle	Développer autant que possible	Selon ressources disponibles et arbitrages	Changement d'échelle à expérimenter, options alternatives
Primaire	Achèvement universel	Protégé	Possible avec efforts
Secondaire 1 ^{er} cycle	Couverture universelle	Selon ressources disponibles et arbitrages	Extrêmement difficile d'atteindre l'objectif en 2015
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Référence aux objectifs pour le supérieur	Selon ressources disponibles et arbitrages	Peu de difficultés envisagées
Technique et professionnel	Référence au secteur productif (effectifs contrôlés)	Protégé	Difficultés de mise en œuvre ; possibles selon options choisies
Supérieur	Référence au secteur productif (effectifs contrôlés)	Protégé	Difficultés éventuelles de mise en œuvre selon options choisies
Education non formelle	Développer autant que possible	Selon ressources disponibles et arbitrages	Changement d'échelle à expérimenter

L'achèvement universel de l'enseignement primaire faisant partie des objectifs du millénaire, l'initiative « Fast-Track » autorise éventuellement le financement de dépenses courantes sur fonds extérieurs. Mise à part cette exception, le programme de réforme et de développement du secteur doit viser à un équilibre entre les dépenses et les ressources pour ce qui est des dépenses courantes. Les dépenses d'investissements pour l'expansion et la remise à niveau du système pouvant bien sûr, dans la limite du possible, être financées sur fonds d'assistance extérieure. Dans cette perspective, un modèle de simulation financière a été élaboré en collaboration entre le Gouvernement, la Banque Mondiale et le Pôle de Dakar. Il permet d'estimer, d'une part, les ressources publiques susceptibles d'être mobilisées, et d'autre part, les dépenses courantes et en capital nécessaires pour financer l'expansion du système en quantité et en qualité selon différentes hypothèses possibles. La mise en regard de ces deux éléments, les ressources publiques et les dépenses estimées, permet alors d'identifier un gap de financement. Le modèle estimé permet de conduire des simulations illustratives utiles pour la préparation des décisions compte tenu de ce qui a été identifié plus haut, toutes les simulations effectuées sont fondées sur l'achèvement universel du primaire selon les paramètres assez cohérents avec le cadre indicatif retenu par l'initiative « Fast-Track ».

Notons que pour atteindre la scolarisation primaire universelle en 2015 dans de bonnes conditions, de nombreux enseignants devront être recrutés (leur nombre devrait presque doubler entre 2005 et 2015). Le défi à relever paraît considérable. Il l'est encore plus lorsqu'on considère la structure par âge actuelle du corps enseignant recruté par l'Etat et ses implications sur les départs à la retraite dans les années à venir.

Par rapports aux objectifs généraux définis ci-dessus, plusieurs scénarios initiaux ont été estimés. Ils correspondent à plusieurs choix de politique éducative concernant ce que pourrait être le système éducatif béninois en 2015, sachant que tous ont en commun d'assurer l'achèvement universel. On a pourtant considéré des variantes sur la façon dont cet objectif est susceptible d'être atteint, en particulier avec des variations sur le statut des personnels enseignants, mais pas sur les autres aspects qui correspondent aux paramètres pris en compte dans le cadre indicatif de l'initiative Fast-Track. Concernant le développement des enseignements technique et professionnel d'une part, et supérieur d'autre part, les objectifs quantitatifs font aussi l'objet de variation. Mais les variations les plus importantes pour aboutir à un système dont le

financement serait globalement soutenable concernant le développement quantitatif de l'enseignement secondaire qui sert globalement de variable d'ajustement.

Enfin, il faut souligner que si les blocs du primaire et du secondaire général sont assez bien détaillés, c'est beaucoup moins le cas des blocs du pré-scolaire, et surtout du technique et du supérieur. Il serait sans doute légitime qu'il le soient ultérieurement davantage pour faire apparaître les politiques plus spécifiques qui pourraient être conduites à ces niveaux d'enseignement.

Scénario 1 : ce premier scénario regroupe un ensemble de mesures qui peuvent être considérées comme souhaitables dans un univers qui serait peu contraint financièrement. Concernant les flux d'élèves, outre l'universalisation de l'enseignement primaire qui est commune à tous les scénarios, on se donne comme objectifs principaux : i) d'atteindre l'achèvement universel du 1^{er} cycle secondaire général, ii) de maintenir à son niveau actuel le taux de transition entre les deux cycles du secondaire, iii) d'augmenter sensiblement les effectifs de l'enseignement technique et professionnel et iv) d'accroître le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur. Concernant les enseignants dans le primaire, le choix est de multiplier sur la période le nombre d'APE par 2,4 et le nombre de contractuels d'Etat par 3,7. Dans les deux cycles de l'enseignement secondaire général, le choix est de couvrir i) au moins 58% des heures d'enseignement par des APE (effectif d'APE multipliés par 7,9 sur la période), ii) 17% des heures d'enseignement par des contractuels d'Etat, et iii) le complément (25%) par les contractuels locaux (vacataires).

Dans ce scénario, sur la période 2005-2015, le nombre d'élèves passe pour le primaire de 1 318 000 à 2 034 000, pour le premier cycle de l'enseignement secondaire général de 314 000 à 1 307 000 et, pour celui du second cycle de 63 500 à 401 000. En 2015, avec une hypothèse de 40 élèves par enseignant pour le primaire et le même chiffre par groupe pédagogique pour les deux cycles du secondaire, environ 44 800 enseignants seront nécessaires pour les écoles primaires publiques contre 23 000 en 2005, 48 000 au 1^{er} cycle du secondaire contre 6 600, et 18 900 au 2nd cycle du secondaire contre 1 850. Concernant les dépenses courantes d'éducation, si en 2005 elles représentaient environ 3,8% du PIB, elles atteindraient presque 12,5% en 2015 et le déficit pour sa part serait considérable puisque qu'en 2015, il serait de l'ordre de 714 millions de dollars. Ce scénario n'est évidemment pas réaliste sur le plan de la soutenabilité financière. Il ne l'est pas non plus sur celui de la faisabilité concrète, notamment dans l'enseignement secondaire. En effet dans le premier cycle du secondaire, il n'est pas vraisemblable que les effectifs passent de 377 500 à 1 708 000 élèves en 11 années ; il faudrait faire en 11 années environ 4,5 fois plus qu'il n'a été réalisé depuis 40 ans.

Scénario 2 : Les modifications dans ce second scénario ne concernent que l'enseignement primaire. D'un côté, au lieu de multiplier par 2,4 sur la période le nombre d'APE, on fait le choix d'une hypothèse moins ambitieuse en multipliant les APE par 1,9, et de l'autre côté, on ramène la part des dépenses autres que salaire enseignant à la valeur indiquée dans le cadre indicatif de l'initiative « fast-track » qui est de 33,3% contre 38,3% pour l'année de base. Ces deux mesures font passer le déficit de financement spécifique à ce niveau d'enseignement de 137 à 67 millions de dollars.

Scénario 3 : les modifications dans ce troisième scénario ne concernent que le premier cycle de l'enseignement secondaire général. Par rapport au premier scénario, le taux de transition entre le primaire et le collège est ramené de 100 à 55% (il est de 71% en 2005, et le passage de 71 à 55 conduit tout de même à ce que le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau d'enseignement passe de 314 000 à 632 000), la proportion de redoublants de 21 à 10%, la part du privé de 17 à 20%. Par ailleurs, on augmente le ratio élèves par groupe pédagogique à 47 (contre 55 pour l'année 2005) et la part des dépenses autres que le salaire des enseignants est fixée à 20% contre 64% dans les scénarios précédents. Cet ensemble de mesures fait diminuer le gap de financement de presque de 463 millions de dollars. L'ensemble des dépenses courantes d'éducation ne représente plus alors dans ce scénario que 6,3% du PIB contre 11,7% auparavant.

Scénario 4 : ici, en conservant les paramètres choisis dans le premier cycle du secondaire pour le scénario, on ramène maintenant le taux de transition entre le premier et le second cycle du secondaire général de 50 à 30% (le nombre des élèves dans le second cycle passe tout de même de 63 600 en 2005 à 124 700 en 2015). Le déficit de financement pour les autres niveaux que le primaire passe de 114 à 18 millions de dollars.

Scénario 5 : les modifications dans ce cinquième scénario concernent les niveaux autres que les enseignements primaire et secondaire général. L'effectif des élèves de l'enseignement technique et professionnel est réduit de 5 000 et celui de l'enseignement supérieur est ramené à 45 000 contre 50 000 dans les scénarios précédents. Ces mesures permettent de réduire encore le déficit d'environ 11 millions en passant de 85 à 74 millions de dollars.

Scénario 6 : dans la recherche de l'équilibre entre les dépenses courantes pour les activités autre que le primaire (ce dernier étant susceptible de bénéficier de l'initiative « fast-track ») et les ressources nationales, un sixième scénario a aussi été estimé. Avant d'aller plus en avant dans le détail de ce scénario, notons ici le mode de calcul du gap de financement du secteur. Le principe retenu est de fixer à priori la part allouée au financement des dépenses courantes d'éducation pour l'enseignement primaire par rapport aux ressources nationales, ceci, en ligne avec les paramètres du cadre indicatif de l'initiative « fast-track ». Sa mise en regard avec les dépenses courantes d'éducation projetées permet de calculer un premier gap de financement pour le primaire. On suppose ensuite que les ressources publiques additionnelles mobilisées pour le secteur, par rapport au cadre indicatif, bénéficieront exclusivement au financement des autres niveaux. Ainsi dans ce dernier scénario on fait l'hypothèse qu'il est possible, pour le Bénin, d'atteindre 18% de pression fiscale en 2015 au vu des 16,7% constatés déjà dans l'année de base. Cette augmentation dégage environ 8% de ressources supplémentaires pour le financement des autres niveaux (763 380 millions contre 708 250 millions de FCFA pour les scénarios précédents) et conduit en 2015 à une situation d'équilibre entre les ressources publiques nationales et les dépenses courantes estimées pour l'ensemble du secteur, à l'exception bien entendu de l'enseignement primaire, dont le gap est susceptible d'être financé dans l'initiative « fast-track ».

Ces différents scénarios ne sont qu'illustratifs et d'autres sont bien sûrs possibles. Par exemple, dans le préscolaire, on n'a pas simulé de variation dans l'usage de la formule communautaire ; dans le technique, la formule de l'enseignement alterné ou de l'apprentissage n'a pas été explorée ; de même, dans le supérieur, la formule d'enseignement à distance n'est pas explorée, pas davantage que celle d'une professionnalisation partielle des enseignants offerts ou du recours à l'enseignement privé subventionné pour assurer une partie de la couverture du système.

Le scénario retenu par les Ministères en charge de l'éducation est une variante du scénario 6 dans la mesure où les déficits de financement pour le secondaire général au titre des huit premières années ont été réduits autant que possible.

Tableau : Présentation des différents scénarios

	Année de base	Situation en 2015 ; Scénario					
	2005	1	2	3	4	5	6
Enseignement préscolaire							
Taux brut de scolarisation préscolaire	5,5%	15%	15%	15%	15%	15%	15%
Accroissement annuel des enfants du privé	-	7%	7%	7%	7%	7%	7%
% d'enfants dans les structures communautaires	0%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
Enseignement primaire							
Taux d'accès en CI	99%	115%	115%	115%	115%	115%	115%
Taux d'accès en CM2	54%	110%	110%	110%	110%	110%	110%
% de redoublants dans le primaire	17%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation	94%	125%	125%	125%	125%	125%	125%

Elèves du primaire	1 318	2 033	2 033	2 033	2 033	2 033	2 033
	140	608	608	608	608	608	608
% d'élèves dans l'enseignement privé	12%	12%	12%	12%	12%	12%	12%
Nombre d'élèves par enseignant	50	40	40	40	40	40	40
Nombre total d'enseignants	23 270	44 739	44 739	44 739	44 739	44 739	44 739
Effectifs enseignants APE	10 144	24 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectifs enseignants contractuels d'Etat	5 267	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectifs enseignants communautaires payés par l'Etat	6 800	739	5 739	5 739	5 739	5 739	5 739
Effectifs enseignants communautaires à la charge des communautés	1 059	0	0	0	0	0	0
Coût enseignant en unité PIB/tête (y compris prime zone difficile)	3,8	4,5	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales	38,3%	38,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Dépenses par élève du public en unité de PIB/tête	11,9	18,1	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Enseignement secondaire 1er cycle							
Taux de transition effectif entre le CM2 et la 6 ^e	71%	100%	100%	55%	55%	55%	55%
Taux de survie au collège	69%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
% de redoublants au collège	21%	21%	21%	10%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation au collège	41%	132%	132%	64%	64%	64%	64%
Effectif total d'élèves au collège	314 059	1 306 522	1 306 522	632 357	632 357	632 357	632 357
% d'élèves dans l'enseignement privé	17%	17%	17%	20%	20%	20%	20%
Nombre d'élèves par groupe pédagogique	55,1	40	40	47	47	47	47
Service hebdomadaire effectif enseignant en heures	18	18	18	18	18	18	18
Nombre total d'enseignants	6 610	48 022	48 022	19 135	19 135	19 135	19 135
Effectif enseignants APE	1 080	9 604	9 604	3 827	3 827	3 827	3 827
Effectif enseignants contractuels d'Etat	429	19 209	19 209	7 654	7 654	7 654	7 654
Effectif enseignants contractuels locaux (équivalent temps plein)	5 101	19 209	19 209	7 654	7 654	7 654	7 654
% du salaire des enseignants contractuels locaux payés par l'Etat	76,7%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coût moyen annuel enseignant en unité de PIB/tête	2,9	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales (%)	64%	64%	64%	20%	20%	20%	20%
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
Enseignement secondaire 2nd cycle							
Taux de transition effectif entre la 3 ^e et la 2 ^{nde} (%)	50%	50%	50%	50%	30%	30%	30%
Taux de survie au lycée (%)	57%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
% de redoublants au lycée	16%	16%	16%	16%	10%	10%	10%
Taux brut de scolarisation au lycée (%)	13%	55%	55%	30%	17%	17%	17%
Effectif total d'élèves au lycée	63 559	400 812	400 812	220 447	124 697	124 697	124 697
% d'élèves dans l'enseignement privé	16%	16%	16%	16%	20%	20%	20%
Nombre d'élèves par groupe pédagogique	47	40	40	40	42	42	42
Service hebdomadaire effectif enseignant en heures	16	16	16	16	16	16	16
Nombre total d'enseignants	1 847	18 893	18 893	9 920	5 344	5 344	5 344
Effectif enseignants APE	445	7 557	7 557	3 968	2 138	2 138	2 138
Effectif enseignants contractuels d'Etat	319	6 613	6 613	3 472	1 870	1 870	1 870
Effectif enseignants contractuels locaux (équivalent temps plein)	1 083	4 723	4 723	2 480	1 336	1 336	1 336
% du salaire des enseignants contractuels locaux payés par l'Etat	76,7%	100%	100%	100%	74%	74%	74%

Coût moyen annuel enseignant en unité de PIB/tête	4,6	6,0	6,0	6,0	5,7	5,7	5,7
Autres dépenses courantes / Dépenses totales (%)	60,8%	61%	61%	61%	30%	30%	30%
Subvention par élève du privé en francs CFA	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement technique et formation professionnelle							
Effectifs d'étudiants du public	11 340	30 500	30 500	30 500	30 500	25 500	25 500
Dépenses par élève en unité de PIB/tête	1,19	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique							
Nombre d'étudiants du public	34 415	50 000	50 000	50 000	50 000	45 000	45 000
Total dépenses courantes (en millions de francs CFA)	17 558	34 662	34 662	34 662	34 662	31 281	31 281
Coût par étudiant du public hors aide sociale en unité de PIB/tête	0,96	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15
Coût par étudiant du public aides sociales comprises en unité de PIB/tête	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56	1,56
Alphabétisation							
Effectif annuel d'adultes alphabétisés	45 082	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Coût par bénéficiaire (en francs CFA)	12 016	11 132	11 132	11 132	11 132	11 132	11 132
Dépenses courantes par niveau (en millions de francs CFA)							
Enseignement primaire	42 949	142 981	107 955	107 955	107 955	107 955	107 955
Autres niveaux d'enseignement	43 559	388 622	388 622	157 225	109 147	103 470	103 470
Total	86 508	531 603	496 577	265 180	217 102	211 425	211 425
Dépenses courantes par niveau (en % du PIB)							
Enseignement primaire	1,87%	3,37%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%
Autres niveaux d'enseignement	1,89%	9,16%	9,16%	3,71%	2,57%	2,44%	2,44%
Total	3,76%	12,53%	11,71%	6,25%	5,12%	4,99%	4,99%
Ressources nationales anticipées							
Ressources nationales (hors dons) en % du PIB (pression fiscale)	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	18,0%
Ress. domestiques pour les dép. courantes d'éducation par rapport aux recettes hors dons	22,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%	24,5%
Ress. nationales pour les dép. courantes du primaire / PIB	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Ressources nationales pour l'éducation (millions de francs CFA)							
Enseignement primaire	42 949	74 367	74 367	74 367	74 367	74 367	74 367
Autres niveaux d'enseignement	43 563	100 158	100 158	100 158	100 158	100 157	107 876
Total	86 512	174 525	174 525	174 525	174 525	174 524	182 243
Besoin brut de financement extérieur dépenses courantes (millions de francs CFA)							
Enseignement primaire	0	-68 614	-33 588	-33 588	-33 588	-33 588	-33 588
Autres niveaux d'enseignement	4	-288 464	-288 464	-57 067	-8 989	-3 313	4 406
Total	4	-357 078	-322 052	-90 655	-42 577	-36 901	-29 182
Besoin de financement extérieur dépenses courantes (millions de US\$)							
Enseignement primaire	0	-137	-67	-67	-67	-67	-67
Autres niveaux d'enseignement	0	-577	-577	-114	-18	-7	9
Total	0	-714	-644	-181	-85	-74	-58